



Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la Ville du Mans 2016 - 2020

ANNEXES

SOMMAIRE GENERAL

1. Fiches actions	pages 1 à 85
2. Les chiffres de la délinquance	pages 86 à 90
3. La concertation	pages 91 à 98
4. Le glossaire	pages 99 à 100

SOMMAIRE DES FICHES ACTIONS

Priorité n° 1 : Développer les actions à l'intention des jeunes en risque de délinquance

- Participer aux actions contre l'absentéisme scolaire et le « décrochage » 1
- Assurer une présence préventive aux abords des établissements scolaires 2
- Réactiver les cellules de veille 3
- Développer les actions de prévention 4
- Dynamiser les lieux d'accueil du soir 5
- Développer la pratique du rappel à l'ordre 6
- Prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion sociale des jeunes de 8 à 20 ans en lien avec les familles 7
- Lutter contre la radicalisation, l'embrigadement sectaire et l'aliénation 8
- Soutenir les parents et les équipes pédagogiques dans le cadre scolaire 9
- Participer à la prévention de la récidive 10
- Mettre en œuvre la mesure de responsabilisation 11

Priorité n° 2 : Renforcer la présence humaine sur le terrain

- Réussir la mise en place de la Police Municipale 12
- Assurer la surveillance de la voie publique 13
- Poursuivre les actions de médiation de proximité 14
- Développer les animations de proximité 15
- Mettre en place une équipe d'animateurs de prévention 16
- Mettre en place une équipe de « concierges » dans les parcs et jardins 17
- Assurer une bonne formation des agents du service Prévention et Sécurité 18
- Optimiser l'action du Bureau des objets trouvés 19
- Mieux prendre en compte la gestion des animaux en ville 20
- Assurer la gestion des véhicules épaves et / ou ventouses 21
- Accompagner les agents victimes d'agression 22

Priorité n° 3 : Améliorer le vivre ensemble

- Renforcer les actions de prévention situationnelle 23
- Prendre en compte la dimension tranquillité publique dans les opérations d'aménagement urbain et d'architecture 24
- Compléter les dispositifs de vidéosurveillance des bâtiments de la collectivité 25
- Apaiser la circulation routière 26
- Lutter contre le stationnement trop gênant 27
- Mieux prendre en compte la dimension éclairage public de la tranquillité publique 28
- Mieux prendre en compte la dimension propreté de la tranquillité publique 29
- Lutter contre les dépôts de déchets sauvages 30
- Lutter contre la mécanique sauvage 31
- Lutter contre les incendies de poubelles 32
- Poursuivre les actions de la Charte pour la qualité de la vie nocturne 33
- Assurer une meilleure prise en compte des publics marginaux 34
- Lutter contre l'appropriation négative des territoires 35
- Lutte contre les troubles liés aux rassemblements sur fond de consommation d'alcool et de stupéfiants dans l'espace public 36
- Empêcher l'installation de barbecues sauvages 37

- Prévenir et lutter contre les conflits de voisinage 38
- Lutter contre les vols et dégradations dans les déchèteries 39
- Prévenir les vols de bicyclettes 40
- Prévenir les risques de squats 41
- Accompagner l'Arche de la Nature sur la gestion de la tranquillité publique 42
- Revoir la réglementation d'accès aux cours des écoles publiques 43
- Empêcher les stationnements illicites de Gens du Voyage et permettre l'accueil des grands rassemblements 44
- Poursuivre les actions de sécurisation des parkings souterrains 45
- Systématiser les dépôts de plainte de la Collectivité 46
- Poursuivre les actions contre les tags 47
- Limiter les nuisances sonores autour des salles municipales 48
- Prévenir les vols dans les zones d'activités 49

Les objectifs transversaux : Renforcer les efforts en faveur de la prévention primaire

- Faire du Projet Educatif Local un des piliers de la politique de prévention 50
- Accompagner les actions de soutien à la parentalité 51
- Installer l'éducation aux médias dans les parcours éducatifs de tous les jeunes manceaux 52
- Favoriser l'intégration sociolinguistique 53
- Continuer à faire du sport, un vecteur de tranquillité publique 54
- Réussir la mise en œuvre du volet « prévention de la délinquance » du Contrat de ville 55
- Participer à la prévention primaire par l'action quotidienne du CCAS 56
- Contribuer à la tranquillité via l'action culturelle dans les quartiers 57

Les objectifs transversaux : Prévenir les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales

- Poursuivre les actions contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales 58
- Développer le principe des marches exploratoires 59
- Plan de lutte contre le harcèlement des Femmes dans les transports 60
- Lutte contre les discriminations 61
- Accompagner les auteurs de violences 62

Les objectifs transversaux : Soutenir les acteurs du logement dans leur travail de prévention des troubles

- Développer les actions prévues dans la charte avec les bailleurs sociaux 63
- Développer les actions prévues dans la charte avec les bailleurs privés 64
- Accompagner Le Mans Habitat dans sa stratégie de tranquillité résidentielle 65
- Mettre en œuvre la plate-forme logement 66
- Assurer la mixité sociale et les équilibres d'occupation du parc social dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 67
- Lutter contre l'habitat indigne en matière de salubrité de l'habitat 68
- Favoriser la qualité du parc de logements sociaux et privés dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 69
- Prendre en compte les conditions de logement des publics fragiles dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 70

Les objectifs transversaux : Accompagner les actions de Tranquillité publique dans les transports en commun

- Participer aux actions entreprises par la SETRAM 71
- Mieux prendre en compte la thématique « Gare » an lien avec la SNCF 72

Les objectifs transversaux : Prévenir les risques liés à la consommation excessive d'alcool et autres produits

- Limiter la vente d'alcool à emporter 73
- Accompagner les actions de répression de l'ivresse publique et manifeste 74
- Développer les actions de prévention contre l'alcoolisme 75
- Faire de la prévention de la délinquance un enjeu et objectif du Contrat Local de Santé Intercommunal 76
- Mieux prendre en compte les autres addictions 77

Les objectifs transversaux : Soutenir l'accès au droit et à la médiation

- Favoriser l'accès aux droits 78
- Participer à la prise en charge des victimes 79

Les objectifs transversaux : Informer, orienter et associer les habitants

- Faire des habitants des acteurs de la tranquillité publique 80
- Faire connaître le Centre d'appel Tranquillité Publique : 02 43 47 45 45 81
- Renseigner davantage des citoyens sur les dispositifs existants 82

La gouvernance de la Stratégie territoriale

- Le Conseil local de Sécurité et de prévention de la délinquance 83
- Le comité de coordination 84
- Le travail en intercommunalité 85

Priorité n°1

Développer les actions à l'intention des jeunes en risque de délinquance

Fiche action n°1

Participer aux actions contre l'absentéisme scolaire et le « décrochage »

Éléments de diagnostic

La Ville du Mans et la Direction Académique ont signé une convention en janvier 2014, pour permettre la transmission au Maire des avertissements adressés aux familles. L'absentéisme scolaire est une problématique qui persiste et qu'il est indispensable de traiter de façon transversale. La problématique des décrocheurs, de compétence régionale, est aussi un enjeu local qui mérite une contribution selon les moyens de la Collectivité.

Description de l'action :

1 - Rappel de la procédure convenue avec la Direction Académique :

- Communication des courriers envoyés par la DA aux familles
- Évaluation avec le service social de la DA de la pertinence d'une intervention de la Collectivité
- Proposition de rendez-vous avec les familles
- Accompagnement si besoin
- Retour auprès des partenaires (établissements scolaires, DASEN, etc)
- Bilans trimestriels

2 - Maintien de ce travail en collaboration avec la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale et les autres partenaires pouvant être sollicités dans les situations d'absentéisme scolaire (Département, PJJ, établissements scolaires, services de la collectivité, etc.).

3 - Accompagner la Région des Pays de la Loire sur ses actions de décrochage sur le territoire municipal.

Élue référente :

Elen DEBOST

Pilote :

Co-pilotage Service Prévention et Sécurité avec le Service Jeunesse

Partenaires :

- DASEN
- Service Politique de la ville (PRE)
- Département (ASE)
- PJJ
- Services de la Collectivité
- Club FACE
- Région Pays de la Loire

Échéancier :

Action en cours

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Nombre de situations traitées
- Évolution de l'absentéisme scolaire sur les situations traitées
- Suivi des résultats au cas par cas (anonymat)

Priorité n°1

Développer les actions à l'intention des jeunes en risque de délinquance

Fiche action n°2

Assurer une présence préventive aux abords des établissements scolaires

Éléments de diagnostic

La mise en place d'un protocole dans le cadre de la STSPD 2012-2014 a permis d'apaiser les abords de certains établissements scolaires. Le partenariat entre les chefs d'établissement et le Service Prévention Sécurité, apprécié des acteurs, doit être poursuivi et développé.

Description de l'action :

1 - Maintenir les liens entre les établissements scolaires et le service Prévention et Sécurité, par une rencontre à chaque rentrée scolaire pour que chacun ait le même niveau d'information.

2 - Systématiser les signalements de débordements de comportements aux abords des établissements scolaires, ainsi que les difficultés techniques.

3 - Participation du service Prévention Sécurité aux Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) des établissements scolaires, pour proposer des actions et interventions dans les classes, en lien avec les comportements aux abords, mais aussi sur la thématique citoyenneté et prévention.

4 - Pour les lycées, travailler avec la Région pour offrir aux jeunes des espaces de rassemblement ailleurs que sur la voie publique.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention - Sécurité

Partenaires :

- DASEN
- Les responsables d'établissements
- Police Nationale
- Conseil Départemental, à travers la présence des équipes de prévention spécialisée de la Sauvegarde

Échéancier :

1 & 2 : actions en cours

3 & 4 : 2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan des interventions aux abords
- Bilan des actions de prévention menées dans les classes

Priorité n°1

Développer les actions à l'intention des jeunes en risque de délinquance

Fiche action n°3

Réactiver les cellules de veille

Éléments de diagnostic

Certains jeunes peuvent être source de troubles récurrents sur des espaces bien localisés de la Ville. Les acteurs professionnels de proximité souhaitent pouvoir travailler ensemble au cas par cas aux réponses éducatives et sociales qu'il convient d'apporter.

Description de l'action :

1 - Sur des situations d'enfants et de jeunes en fragilité et en manque de repères éducatifs, les acteurs peuvent solliciter des cellules de veille sur les territoires, dans le but d'échanger sur ces situations pour arriver au même niveau d'information et essayer de proposer des réponses concrètes, partagées et acceptées de tous.

2 - Cette démarche nécessite un renforcement de la coordination de terrain, répondant aux besoins tout en se conformant aux exigences du secret professionnel dans le cadre de la Charte déontologique d'échange d'information.

Cette condition, liée au respect du secret professionnel, s'applique à l'ensemble des actions en direction des mineurs.

Élus référents :

Christophe COUNIL

Quentin PORTIER

Pilote :

Service Prévention - Sécurité

Partenaires :

En fonction des situations, les acteurs du territoire, alertent le coordonnateur CLSPD qui sollicitera les acteurs professionnels (sociaux, éducatifs...) concernés par l'accompagnement de l'enfant ou l'adolescent

Échéancier :

Pas de cellule de veille mise en place de façon régulière, mais plutôt en fonction des sollicitations des acteurs ou du coordonnateur CLPSD

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Nombre des cellules de veille et bilan
- Mobilisation des acteurs
- Suivi des situations traitées

Priorité n°1

Développer les actions à l'intention des jeunes en risque de délinquance

Fiche action n°4

Développer les actions de prévention

Éléments de diagnostic

Le développement des actes d'incivilité sur le territoire municipal, nécessite de développer des actions de prévention et de médiation permettant de modifier les comportements, notamment sur les thématiques « citoyenneté » et « santé ».

Description de l'action :

1 - Mettre en œuvre la nouvelle équipe d'animateurs de prévention qui suivra une formation indispensable pour mener des actions envers les différents publics.

2 – Intervention des animateurs de prévention dans les lieux de vie des jeunes et notamment dans les établissements scolaires et ce, dès leur plus jeune âge, afin de les sensibiliser aux règles du vivre ensemble.

3 - Continuer les actions de prévention menées par les services de la Collectivité en matière de santé et de citoyenneté.

Élus référents :

Christophe COUNIL

Quentin PORTIER

Pilote :

Service Prévention - Sécurité

Partenaires :

- Établissements scolaires

-Direction de l'Éducation, de la Culture et des Sports de la Ville du Mans

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Nombre d'interventions effectuées : quantité, thématique, changement dans les comportements, public visé...

Priorité n°1

Développer les actions à l'intention des jeunes en risque de délinquance

Fiche action n°5

Dynamiser les lieux d'accueil du soir

Éléments de diagnostic

L'oisiveté chez certains jeunes dans les quartiers de la ville pose un certain nombre de difficultés : occupation des squares et/ou parties communes des immeubles qui troublent la tranquillité des habitants. Une réflexion a été menée pour le transfert des lieux d'accueil du soir vers le Service Tranquillité, qui a abouti au 1^{er} juillet 2015.

Description de l'action :

1 - Poursuivre l'ouverture en soirée des lieux d'accueil existants ainsi que celle des gymnases.

2 - Proposer et mettre en place en complément de ces actions, des animations de proximité

Élus référents :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention - Sécurité

Partenaires :

Direction de l'Éducation, de la Culture et des Sports de la Ville du Mans

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan annuel des lieux d'accueil du soir et des gymnases (activités, nombre de jeunes)
- Bilan annuel des animations de proximité (publics bénéficiaires, animations proposées)

Priorité n°1

Développer les actions à l'intention des jeunes en risque de délinquance

Fiche action n°6

Développer la pratique du rappel à l'ordre

Éléments de diagnostic

La réponse institutionnelle aux actes d'incivilité, voire de délinquance, des mineurs, doit être progressive et ne peut pas être systématiquement judiciaire. Depuis 2012, la Ville du Mans a expérimenté, avec un certain succès, le « rappel à l'ordre », avertissement ultime aux mineurs et à leur famille réalisé en accord avec le Procureur de la République.

Description de l'action :

1 - Maintenir la procédure de rappel à l'ordre sur la base du protocole entre le Maire et le Procureur de la République.

Maintenir et développer la coordination préalable avec les personnels et structures accueillant le sujet difficile.

Cette action est également l'occasion d'engager un travail de suivi auprès des familles en mobilisant les moyens existants.

2 - Communiquer sur cette mesure auprès des services de la collectivité, mais aussi les autres partenaires (centres sociaux, établissements scolaires, travailleurs sociaux, etc.), afin de favoriser le signalement des comportements pouvant conduire à un rappel à l'ordre (sans les banaliser) et être plus cohérent dans la réponse éducative.

3 - Impliquer des élus concernés par le public des mineurs, pour conduire des rappels à l'ordre.

Élus référents :

Christophe COUNIL
Quentin PORTIER

Pilote :

Service Prévention - Sécurité

Partenaires :

- Procureur de la République
- DDSP
- Conseil Départemental
- Centre sociaux
- DASEN
- Direction de l'Éducation, de la Culture et des Sports de la Ville du Mans

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan trimestriels et annuels avec nombre et motifs
- Suivi des situations
- Origine des signalements (services de la Collectivité, partenaires extérieurs)

Priorité n°1

Développer les actions à l'intention des jeunes en risque de délinquance

Fiche action n°7

**Prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion sociale
des jeunes de 8 à 20 ans en lien avec les familles**

Éléments de diagnostic

Les conditions et modes de vie de jeunes (pré-adolescents, adolescents et jeunes adultes) peuvent compromettre leur insertion sociale et porter ainsi préjudice à eux-mêmes et à leur environnement.

Description de l'action :

1 - Soutenir et valoriser l'intervention de la prévention spécialisée de la Sauvegarde Mayenne Sarthe, dont les objectifs sont :

- Aller vers les jeunes de 8 à 20 ans, prioritairement les mineurs en situation de rupture sociale affichée ou réelle,
- Impliquer les parents si besoin,
- Etablir une relation de confiance éducateurs/jeunes,
- Orienter par un accompagnement personnalisé,
- Mettre en place des actions en faveur de ces jeunes, en cohérence et complémentarité avec les actions municipales,
- Travailler et développer le partenariat,
- S'adapter aux besoins évolutifs des publics et des territoires,
- Impliquer les habitants du quartier concernés dans les démarches.

2 - Conforter les interactions avec les partenaires locaux, et éclairer techniquement la collectivité et les partenaires sur l'évolution des problématiques jeunesse par territoire.

Élus référents :

Christophe COUNIL
Quentin PORTIER

Pilote :

Sauvegarde Sarthe - Mayenne en lien avec le service Prévention - Sécurité

Partenaires :

- Conseil Départemental
- Ville du Mans
- SNCF

Échéancier :

Action en cours dans le cadre de la Convention tripartite avec le Conseil Départemental

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Le public : Nombre d'accompagnements éducatifs réalisés et nombre de contacts en cours avec des jeunes
- L'activité : Nombre et type d'actions collectives ; nature et objectifs des accompagnements éducatifs menés

Priorité n°1

Développer les actions à l'intention des jeunes en risque de délinquance

Fiche action n°8

Lutter contre la radicalisation, l'embrigadement sectaire et l'aliénation

Éléments de diagnostic

Des jeunes manifestent leur appartenance à des mouvements qui présentent des caractéristiques sectaires. Ces groupes visent, par des manœuvres de déstabilisation psychologique, à obtenir de leurs adeptes une allégeance inconditionnelle, une diminution de l'esprit critique, une rupture avec les références communément admises (éthiques, scientifiques, civiques, éducatives) et entraînent des dangers pour les libertés individuelles, la santé, l'éducation, les institutions démocratiques (définition de la commission parlementaire française d'enquête sur les sectes – décembre 1995). La diffusion par ces groupes, de messages par internet, donne lieu à un phénomène nouveau de « radicalisation dans la chambre », exposant particulièrement des jeunes désocialisés.

Description de l'action :

1 - Sensibiliser et former les personnels à la problématique.

2 - En lien avec la cellule de signalement de la Préfecture :

- Travailler sur la détection des signaux faibles

- Travailler avec l'entourage des sujets exposés et contribuer à la sortie de l'emprise.

3 - Mener des actions pédagogiques en amont pour doter la jeunesse d'un esprit critique pour échapper à l'endoctrinement, y compris par l'action « Education aux Médias ».

Élu référent :

Quentin PORTIER

Pilote :

Service Prévention et Sécurité en lien avec la cellule de signalement de la Préfecture

Partenaires :

- Tous les partenaires du groupe de travail mineurs dont la référente territoriale laïcité et citoyenneté de la PJJ

- Les bailleurs sociaux et privés pour le signalement de certaines situations

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- A définir avec les autorités compétentes et notamment les représentants de l'Etat

Priorité n°1

Développer les actions à l'intention des jeunes en risque de délinquance

Fiche action n°9

Soutenir les parents et les équipes pédagogiques dans le cadre scolaire

Éléments de diagnostic

La prévention de la délinquance des mineurs suppose, presque toujours, une connaissance avancée du cadre familial des enfants soit pour y trouver des points d'appui, soit pour comprendre les causes de comportements inadaptés. Un bon nombre des fiches actions destinées aux mineurs induit un travail au niveau parental notamment. Mais ce sujet mérite aussi une action dédiée, en accord avec les structures impliquées dans la réforme des rythmes scolaires. Celle-ci a permis l'ouverture de l'école aux équipes d'animation municipales confrontées, comme les enseignants, aux comportements parfois difficiles de certains enfants. C'est l'occasion de les traiter en commun avec eux et les parents d'élèves représentés dans l'école.

Description de l'action :

1 - Communiquer dans les Conseils d'école sur le souhait de la Municipalité de contribuer à la cohérence de la réponse éducative enseignants / animateurs / parents / services municipaux, de façon à ce que l'enfant reçoive des messages éducatifs convergents.

2 - Aider, si besoin, les équipes pédagogiques confrontées à des problèmes de comportement et contribuer aux actions décidées en commun dans le cadre de confidentialité requise.

3 - Favoriser lorsque cela est nécessaire la médiation entre parents d'élèves et enseignants.

3 - Suivre les actions préconisées en commun.

Élus référents :

Quentin PORTIER

Claude JEAN

Pilote :

Service Prévention et Sécurité en lien avec la cellule de signalement de la Préfecture

Partenaires :

- DASEN

- Établissements scolaires

- Associations de parents d'élève

- Direction de l'Éducation, de la Culture et des Sports de la Ville du Mans

- Sauvegarde Sarthe - Mayenne

Échéancier :

Rentrée scolaire 2016 / 2017

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Nombre de situations déclarées

- Suivi des situations traitées en commun

Priorité n°1

Développer les actions à l'intention des jeunes en risque de délinquance

Fiche action n°10

Participer à la prévention de la récidive

Éléments de diagnostic

La Collectivité a vocation à prendre une part dans la mise en œuvre de la réponse judiciaire aux actes de délinquance, dans le but notamment d'éviter la récidive. La Ville du Mans bénéficie à cet égard d'une habilitation pour recevoir des personnes adultes condamnées à des peines alternatives. Dans la mesure des moyens disponibles, la Ville travaillera avec les institutions chargées de l'exécution de ces peines (et notamment les Travaux d'Intérêt Général) pour leur mise en place.

Description de l'action :

1 - Maintenir et renforcer le partenariat relatif à l'accueil des TIG pour personnes majeures en positionnant une personne référente représentant la Collectivité et renforçant les liens entre les services municipaux sur cette question.

2 - Continuer l'accueil de groupes de personnes condamnées à des stages citoyenneté et renforcer le partenariat avec le SPIP dans le cadre de la nouvelle réglementation des peines alternatives.

3 - Impliquer la collectivité dans l'accueil de TIG pour mineurs suivis par la PJJ.

4 - Contribuer aux nouveaux « parcours citoyens » pour aider certains jeunes à sortir d'un environnement néfaste.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention et Sécurité

Partenaires :

- Les services de la collectivité
- Le SPIP
- La PJJ

Échéancier :

1 & 2 - Actions en cours

3 & 4 - 2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan quantitatif et qualitatif des dispositifs TIG et stages citoyenneté, à travers l'évolution des situations et l'implication des services

Priorité n°1

Développer les actions à l'intention des jeunes en risque de délinquance

Fiche action n°11

Mettre en œuvre la mesure de responsabilisation

Éléments de diagnostic

L'échelle des sanctions dans les collèges et lycées a été revue et une nouvelle sanction est apparue, afin d'éviter les exclusions lorsque leur effet peut être contre-productif (jeune livré à lui-même...). Cette sanction a pour objectif de sanctionner l'élève mais aussi de le responsabiliser par rapport à ses actes ou son comportement. Prendre en charge un élève dans ce cadre, nécessite du temps et de pouvoir donner du sens à la sanction. La Collectivité peut, dans la mesure de ses moyens, être partenaire de la Direction Académique sur cette question.

Description de l'action :

1 - Positionner le service Prévention et Sécurité comme service accueillant des mesures de responsabilisation prononcées par les établissements scolaires en signant une convention avec la Direction Académique des Services de l'Education Nationale.

2 - Après une période d'expérimentation, proposer d'élargir les services pouvant accueillir des jeunes dans le cadre de cette mesure, tout en maintenant le service Prévention et Sécurité comme service référent.

Élu référent :

Quentin PORTIER

Pilote :

Service Prévention et Sécurité

Partenaires :

- Les services de la collectivité
- DASEN
- Établissements scolaires

Échéancier :

2016 - 2017 : Expérimentation par le service Prévention - Sécurité

2017 - 2018 : Extension aux autres services de la collectivité volontaires

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Nombre de mesures prises en charge : bilan
- Implication des services
- Ajustements effectués dans les prises en charge

Priorité n°2

Renforcer la présence humaine sur le terrain

Fiche action n°12

Réussir la mise en place de la Police Municipale

Éléments de diagnostic

Conformément aux engagements pris lors des élections municipales de mars 2014, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un service de proximité disposant d'agents assermentés pouvant dresser des procès-verbaux sur des incivilités dans le cadre du pouvoir de Police Administrative du Maire (article 21 et 78-2 du Code de procédure pénale).

Description de l'action :

Cette équipe composée de 23 policiers municipaux aura pour missions :

- Assurer une présence de proximité auprès de la population pour favoriser la prévention et la dissuasion ;
- Faire appliquer les dispositions législatives et réglementaires en matière de code de circulation et stationnement, de tranquillité publique, de bruit, de pollution, d'environnement, de chiens dangereux, de prévention routière, de consommation d'alcool dans l'espace public ;
- Une codification des arrêtés pris dans le cadre de la police administrative sera entreprise afin de donner plus de lisibilité aux arrêtés. Pour accompagner ce travail, une commission de codification est mise en place ;
- Contribuer au bon déroulement des événements organisés par la Collectivité ;
- Rédiger et transmettre sous l'autorité du chef de service de l'unité, des rapports d'information et des procès-verbaux.

Ils seront sous l'autorité d'un chef de Police Municipale et exerceront leurs missions dans le cadre d'une convention avec la Police Nationale permettant de délimiter précisément leurs missions respectives.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention et Sécurité

Partenaires :

- Police Nationale

Échéancier :

Été 2016 : Prise de fonction de 13 policiers municipaux.

Été 2017 : Prise de fonction de 10 policiers municipaux supplémentaires.

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Rapports journaliers de la Police

Priorité n°2

Renforcer la présence humaine sur le terrain

Fiche action n°13

Assurer la surveillance de la voie publique

Éléments de diagnostic

Dans le cadre de sa restructuration, le service Prévention - Sécurité va se doter d'un corps d'Agents de Surveillance de la Voie Publique - ASVP - (actuels gardes urbains) dont la mission première restera le contrôle du stationnement.

Description de l'action :

Création d'une équipe d'agents de surveillance de la voie publique (anciennement gardes urbains) qui aura pour mission de contrôler et verbaliser le stationnement, participer à la surveillance du domaine public sur certaines manifestations et assurer une présence sur les marchés de plein vent.

Dans ce cadre, la Collectivité devra assurer la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention et Sécurité

Partenaires :

- Police Nationale
- Régie des Domaines Publics
- Service Voirie - Circulation

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Rapports journaliers
- Évolution de la verbalisation sur le stationnement

Priorité n°2

Renforcer la présence humaine sur le terrain

Fiche action n°14

Poursuivre les actions de médiation de proximité

Éléments de diagnostic

Depuis sa création le service Tranquillité Publique repose sur l'action d'agents de médiation (actuels agents de Tranquillité Publique) dont la mission est d'assurer une présence rassurante dans les espaces publics et faire les rappels à la règle lorsque cela est nécessaire.

Description de l'action :

Dans le cadre de la restructuration du service Prévention-Sécurité, maintenir une équipe d'agents de Tranquillité Publique dont les missions seraient recentrées sur la médiation dans l'espace public, en priorité les après-midis et en soirée, dans le cadre d'une modification des amplitudes de travail actuelles.

Sous le nom de « médiateurs de proximité », cette équipe aura pour missions :

- Assurer une présence rassurante et dissuasive dans les espaces publics (veille technique, présence dans les espaces recevant du public, etc)
- Tenter de réguler les conflits
- Rappeler à la règle (le vivre ensemble)
- Assurer la remontée d'informations (des habitants, dégradations).

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention et Sécurité

Partenaires :

- Police Nationale
- Cellule Proximité

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Rapports d'activités hebdomadaires
- Bilan annuel d'activités

Priorité n°2

Renforcer la présence humaine sur le terrain

Fiche action n°15

Développer les animations de proximité

Éléments de diagnostic

Des équipes d'animateurs interviennent dans les quartiers et proposent des activités pour les 11-16 ans, encadrées et réglementées. Cependant, bon nombre de jeunes échappent à ces dispositifs de droit commun et peuvent se mettre en difficulté.

Description de l'action :

Sur la base de l'équipe d'animateurs des lieux d'accueil du soir récemment transférée du service Jeunesse vers le Service Prévention - Sécurité, il est proposé de mettre en place une équipe d'animateurs de proximité qui aura pour missions :

- Animer et gérer les lieux d'accueil du soir et les activités dans les gymnases.
- Proposer des animations de proximité en complémentarité des actions de droit commun menées par les services Enfance/Jeunesse et Sports.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention et Sécurité

Partenaires :

- Direction de l'Education de la Culture et des Sports de la Ville du Mans
- Partenaires de quartiers dont les bailleurs sociaux

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan d'activités annuel
- Bilan des animations de proximité mises en place

Priorité n°2

Renforcer la présence humaine sur le terrain

Fiche action n°16

Mettre en place une équipe d'animateurs de prévention

Éléments de diagnostic

L'augmentation des actes d'incivilités nécessite un travail en amont en complément des actions des agents de médiation du service Prévention - Sécurité.

Description de l'action :

Mettre en place une équipe d'animateurs dédiée à la prévention qui aura pour missions :

- créer des outils à destination des publics en risque de délinquance sur les thématiques ciblées (Santé-Citoyenneté notamment)
- mener des actions concrètes dans les lieux de vie des jeunes notamment en milieu scolaire
- participer aux actions menées dans le cadre du contrat local de sécurité et de la prévention de la délinquance CLSPD.

Élus référents :

Christophe COUNIL
Quentin PORTIER

Pilote :

Service Prévention et Sécurité

Partenaires :

- Les services de la Collectivité
- DASEN
- Établissements scolaires
- Partenaires de quartier

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan annuel d'activités
- Bilan des actions de prévention : nombre, publics ciblés, etc

Priorité n°2

Renforcer la présence humaine sur le terrain

Fiche action n°17

Mettre en place une équipe de « concierges » dans les parcs et jardins

Éléments de diagnostic

Le nombre important de parcs et jardins sur la ville nécessite d'avoir une équipe spécifique chargée de faire respecter la réglementation des lieux. Toutefois, l'expérience passée montre qu'il est nécessaire de dépasser la simple limite de gardiennage des sites pour également prendre en compte la dimension « petit entretien » à l'instar des concierges d'immeuble.

Description de l'action :

Mettre en place une équipe d'agents dédiée aux parcs et jardins qui aura pour mission :

- assurer une présence active dans les parcs et jardins notamment par la médiation ;
- faire respecter la réglementation des parcs et jardins ;
- assurer l'ouverture et la fermeture des parcs ;
- assurer le petit entretien courant.

Cette équipe sera rattachée soit au service Prévention- Sécurité soit au service Nature en ville en fonction de la nature précise des missions qui lui seront confiées.

Élus référents :

Christophe COUNIL
Bernard BREUX

Pilote :

Service Prévention et Sécurité et service Nature en ville

Partenaires :

- Service Propreté
- Service Logistique Ateliers et Mécanique

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Rapports hebdomadaires

Priorité n°2

Renforcer la présence humaine sur le terrain

Fiche action n°18

Assurer une bonne formation des agents du service Prévention et Sécurité

Éléments de diagnostic

Dans le cadre de la restructuration du service Prévention - Sécurité et la mise en place de nouveaux métiers, la formation des agents est une nécessité absolue afin de leur donner les moyens d'une action de terrain efficace.

Description de l'action :

Formation de la Police Municipale :

Formation initiale obligatoire de 6 mois pour les policiers municipaux avec une phase d'enseignement de 76 jours et une phase de stages pratiques de 44 jours avec un tuteur déjà en poste.

Formation des agents du Pôle Sécurité :

- Maîtrise des procédures
- Gestion des situations conflictuelles
- Geste et posture sur le terrain.

Formation des agents du Pôle Médiation :

- Maîtrise des techniques de médiation et de rappel à la règle
- Assurer la remontée d'informations
- Encadrer et animer des groupes de jeunes
- Comprendre l'importance de la posture.

Formation des agents du Pôle Prévention :

Connaître les différents dispositifs de la délinquance (SPIP, TIG, le rappel à l'ordre...)
Connaître les instances existantes en matière de santé publique.

Pour tous :

Apports théoriques ; analyses et échanges de pratiques ; mises en situations ; jeux de rôles.

Élu référent :

Patrick DELPECH

Pilote :

Direction des Ressources Humaines en lien avec le Service Prévention et Sécurité

Partenaires :

- CNFPT
- Réseau des partenaires

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Nombre d'agents formés
- Nature des formations

Priorité n°2

Renforcer la présence humaine sur le terrain

Fiche action n°19

Optimiser l'action du Bureau des objets trouvés

Éléments de diagnostic

Compétence obligatoire des communes, le Bureau des objets trouvés est une vieille institution dont l'existence reste malgré tout, peu connue. Dans le cadre de son rattachement au Pôle Sécurité du service Prévention-Sécurité, il est nécessaire d'optimiser son action pour un meilleur service rendu aux usagers.

Description de l'action :

Les agents du bureau des objets trouvés ont pour missions :

- accueil physique et téléphonique du public
- réception et enregistrement des objets trouvés avec recherche de propriétaires
- gestion technique des 2 roues
- gestion administrative des dépôts avec établissements de procès-verbaux pour vente par le service des domaines, envoi des convocations...

Dans ce cadre, il est proposé de réfléchir aux évolutions du service notamment en développant l'usage des nouvelles technologies dans le respect de la législation.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention et Sécurité

Partenaires :

- Police Nationale

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan annuel d'activités

Priorité n°2

Renforcer la présence humaine sur le terrain

Fiche action n°20

Mieux prendre en compte la gestion des animaux en ville

Éléments de diagnostic

Le nombre de doléances liées aux problématiques des animaux en tout genre sur le territoire de la ville du Mans, est en augmentation depuis quelques années. Sur la base d'expériences menées dans d'autres collectivités, il apparaît nécessaire d'améliorer nos pratiques dans la prise en charge des différentes nuisances animales.

Description de l'action :

1 - Améliorer la gestion de la fourrière animale en lien avec notre prestataire chargé de la capture des animaux errants.

2 - Poursuivre les actions de dératisation régulière en lien avec les observations des habitants et des agents du service de l'Eau.

3 - Mieux prendre en charge la question des oiseaux qui peuvent être générateur de fortes nuisances en cas de concentration trop importante (exemple : nuée d'étourneaux).

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention et Sécurité

Partenaires :

- Communes adhérentes à la fourrière animale
- Prestataire chargé de la capture des animaux errants
- Arche de la Nature
- SPA et LDA
- Service de l'Eau

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Suivi régulier des demandes d'interventions
- Flux des animaux à la fourrière animale

Priorité n°2

Renforcer la présence humaine sur le terrain

Fiche action n°21

Assurer la gestion des véhicules épaves et / ou ventouses

Éléments de diagnostic

La lutte contre les incendies de voiture nécessite un important travail de repérage et de gestion des véhicules épaves ou ventouses stationnés sur les parkings publics ou privés ouverts à la circulation de tous.

Description de l'action :

- 1 - Poursuivre le travail de traitement des épaves sur l'ensemble du territoire.
- 2 - Assurer le suivi de la Délégation de Service Public de la fourrière véhicule.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention et Sécurité

Partenaires :

- Police Nationale
- Service des douanes
- Préfecture
- Délégué de service public
- Bailleurs sociaux et privés

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Nombre de véhicules pris en charge
- Bilan annuel du délégué de service public

Priorité n°2

Renforcer la présence humaine sur le terrain

Fiche action n°22

Accompagner les agents victimes d'agression

Éléments de diagnostic

Les derniers rapports présentés au CHSCT des deux Collectivités montrent que le nombre d'agressions verbales ou physiques se maintient à un niveau élevé. Il appartient à la Collectivité d'accompagner les agents victimes d'agressions dans l'exercice de leurs fonctions au service du public.

Description de l'action :

En cas d'agression, la procédure suivante est appliquée :

Sur le plan administratif : signalement de l'agression au supérieur hiérarchique ou au référent Ressources Humaines du service (rapport d'agression visé par la direction du service). Rapport d'agression transmis à la cellule Mobilité de la Direction des Ressources Humaines.

Sur le plan psychologique : à la demande de l'agent, prise de contact avec le service social de la Direction des Ressources Humaines pour fixer un rendez-vous avec la psychologue (entretien individuel ou groupe de parole)

Sur le plan juridique : un dépôt de plainte est recommandé, mais il faut que l'agent le souhaite. Cette démarche se fait auprès du Commissariat de Police, accompagnée et soutenue par un membre du service. La plainte est ensuite transmise au Service Juridique

A la reprise du travail : suivant le nombre de jours arrêtés, prise de contact avec la médecine du travail.

Élue référente :

Christine POUPINEAU

Pilote :

Service Prévention des Risques Professionnels et Cellule mobilité de la Direction des Ressources Humaines

Partenaires :

- Service Prévention-Sécurité
- Service Juridique

Échéancier :

Action en cours

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Lors du CHSCT, examen des agressions (type et causes) et le nombre

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°23

Renforcer les actions de prévention situationnelle

Éléments de diagnostic

Les habitants sollicitent régulièrement la Municipalité sur l'insécurité qu'ils subissent. Il n'est pas toujours facile d'y répondre de façon immédiate parce que cela nécessite des interventions concertées à la fois humaines et techniques.

Description de l'action :

La prévention situationnelle se définit comme un ensemble de mesures techniques (éclairage public, voirie et circulation, organisation et aménagement de l'espace, végétation...) permettant d'améliorer la tranquillité publique ou résidentielle. Souvent des modifications simples et peu coûteuses permettent d'améliorer de manière significative les impacts sur la sécurité et / ou le sentiment d'insécurité. Les réponses techniques relevant de la prévention situationnelle doivent être complémentaires aux actions de renforcement de la présence humaine dans l'espace public.

Dans ce cadre, la question de la vidéosurveillance dans certains espaces publics peut se poser. Mais il ne saurait constituer une réponse unique. Loin de reposer sur la seule technique, la pertinence des dispositifs de vidéosurveillance suppose une intégration parmi un ensemble organisationnel cohérent et associant la présence humaine, au service de la sécurisation des espaces publics.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention - Sécurité

Partenaires :

- Services de la Collectivité
- Police Nationale
- Bailleurs sociaux et privés

Échéancier :

En fonction des besoins

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan des actions menées

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°24

**Prendre en compte la dimension tranquillité publique dans
les opérations d'aménagement urbain et d'architecture**

Éléments de diagnostic

En dehors des grands projets, la Collectivité conduit régulièrement des opérations d'aménagement de l'espace urbain et de rénovation de son patrimoine immobilier. A ce titre, c'est le service aménagement urbain qui est pilote et qui mène ces opérations. En amont de ces projets, certains services, essentiellement techniques, sont sollicités pour avis, mais la question de la tranquillité n'est pas toujours prise en compte. Cette omission peut parfois conduire à des difficultés d'usage des espaces nouvellement aménagés.

Description de l'action :

1 – Associer le service Prévention - Sécurité en amont des projets, lors de la définition des besoins et du programme. Décider à cette étape si une étude de sécurité est nécessaire.

2 – Soumettre le projet au service Prévention - Sécurité pour avis en phase avant-projet.

Élus référents :

Rémy BATIOT
Jacques GOUFFÉ

Pilote :

Aménagement Urbain en lien avec le Service
Architecture et Patrimoine Bâti

Partenaires :

- Services Prévention-Sécurité
- Police Nationale

Échéancier :

En fonction des besoins

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan après chaque opération

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°25

Compléter les dispositifs de vidéoprotection des bâtiments de la Collectivité

Éléments de diagnostic

De nombreux bâtiments de la Collectivité sont protégés par vidéoprotection. L'équipement se poursuit en fonction des problématiques. Il est d'ailleurs difficile de déterminer ceux qui sont prioritaires en la matière et si la vidéoprotection est la réponse la plus adaptée. Les bâtiments sont tous différents dans leur configuration et plusieurs services interviennent sans pour autant qu'il y ait une concertation systématique.

Description de l'action :

1 - Établir un état des lieux technique qui permettra à la fois de faire un point précis de la situation et de dégager les priorités.

2 - Mise en place d'un comité technique dédié qui se réunira à chaque nouvelle proposition ou demande de vidéo et qui aura pour mission d'analyser ces demandes afin de rendre un avis technique, tenant compte de toutes les contraintes.

3 - Mener une réflexion sur le visionnage des images et leur exploitation avec du personnel formé pour assurer au quotidien l'exploitation des images.

4 - Validation des propositions de mise sous vidéo protection des bâtiments.

Cette méthodologie s'appliquera aux éventuelles évolutions de la vidéosurveillance sur voie publique.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention-Sécurité

Partenaires :

- Service Architecture et Patrimoine Bâti
- Voirie - Circulation
- Direction des Systèmes d'Information

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Cartographie du diagnostic et mise à jour constante
- Nombre de dossiers traités dans la commission technique avec caractéristiques des sites et validation de mise en place de vidéoprotection
- Coûts de la mise en place de la vidéoprotection
- Bilan sur les dégradations des bâtiments ainsi que les vols

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°26

Apaiser la circulation routière

Éléments de diagnostic

L'expérience de visites de quartier montre que l'apaisement de la circulation est l'une des principales doléances des habitants. La vitesse excessive et le non-respect des règles du code de la route constituent l'une des causes du sentiment d'insécurité.

Description de l'action :

1 - Systématiser une analyse sécurité de chaque projet conséquent par la subdivision Circulation notamment en lien avec la carte d'accidentologie de la Ville du Mans.

2 - Développer les zones 30 et les zones de rencontre.

3 - Etablir un programme de pose des radars pédagogiques suite à l'expérimentation de la commune de Rouillon.

4 - Poursuivre les opérations d'aménagement de voirie.

5 - Développer un programme de prévention / répression en lien avec la Police Municipale.

Élu référent :

Rémy BATIOU

Pilote :

Service Voirie - Circulation

Partenaires :

- Service Prévention - Sécurité
- Service Aménagement Urbain
- Police Nationale
- Conseils des quartiers
- Commission « Mobilités »

Échéancier :

1 - Sur chaque opération nouvelle conséquente

2 & 3 - En fonction de l'accidentologie ou des alertes riverains

4 - Action en cours

5 - 2016 / 2017

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Statistiques d'accidentologie
- Carte des comptages vitesse
- Carte des zones 30
- Plan de pose des radars pédagogiques

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°27

Lutter contre le stationnement très gênant

Éléments de diagnostic

Le stationnement automobile sur les espaces dévolus aux piétons et aux vélos constitue une véritable gêne et s'avère bien souvent une cause de mise en danger des utilisateurs de ces modes de transport doux. Le décret n° 2015-808 du 2 juillet 2015 relatif au plan d'actions pour les mobilités actives et au stationnement, aggrave les sanctions (135 €) en cas d'occupation des espaces dévolus aux piétons et aux vélos par des véhicules motorisés.

Description de l'action :

1 – Dans un premier temps, campagne de sensibilisation des automobilistes, en particulier en direction des associations de parents d'élèves (sorties d'écoles).

2 - Dans un deuxième temps, verbalisation des infractions avec ponctuellement des opérations ciblées plus intensives sur les points les plus sensibles.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention - Sécurité

Partenaires :

- Service Voirie - Circulation
- Police Nationale
- Conseils des quartiers
- Conseils d'école
- Associations de parents d'élèves

Échéancier :

2016 / 2017

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Nombres d'actions de sensibilisation
- Taux de verbalisation au titre du décret n°2015-808 du 2 juillet 2015

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°28

Mieux prendre en compte la dimension éclairage public de la tranquillité publique

Éléments de diagnostic

L'éclairage public est une des clés du sentiment de sécurité des habitants. Dans certains endroits, il peut paraître insuffisant et mériterait des renforcements, notamment dans des passages très fréquentés et repérés comme sombres et isolés, dans lesquels les habitants ne se sentent pas en sécurité.

Description de l'action :

- 1 - Faire un repérage de ces lieux sur la ville et proposer des améliorations.
- 2 - Intégrer cette question de l'éclairage lors des aménagements urbains et dans les études de sécurité.

Élus référents :

Rémy BATIOU
Christophe COUNIL

Pilote :

- Service Voirie - Circulation
- Service Prévention-Sécurité

Partenaires :

- Service Aménagement Urbain
- Police Nationale
- Conseils des quartiers

Échéancier :

- 1 - 2016
- 2 - A chaque nouvel aménagement

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Cartographie de l'évolution des lieux repérés comme « sombres et évolution en matière d'éclairage public »
- Nombre de sites traités

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°29

Mieux prendre en compte la dimension propreté de la tranquillité publique

Éléments de diagnostic

Malgré le travail quotidien des services pour maintenir la propreté des rues de la ville, de nombreuses incivilités quotidiennes perdurent (chewing-gums, déjections canines, papiers, mégots de cigarettes...) et exaspèrent la population.

Description de l'action :

1 - Poursuivre au quotidien l'action des cantonniers de quartiers qui entretiennent les espaces publics.

2 - Améliorer la couverture de l'espace public entre corbeilles et cendriers pour favoriser le civisme de la population.

3 - Lancer une campagne de sensibilisation sur les déjections canines et développer les actions de règle à la règle et de verbalisation.

Élue référente :

Renée KAZIEWICZ

Pilote :

Service Propreté

Partenaires :

- Service Prévention - Sécurité
- Service Communication

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Évolution de la situation
- Rapport annuel du Service Propreté
- Nombre de verbalisations sur les déjections canines

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°30

Lutter contre les dépôts de déchets sauvages

Éléments de diagnostic

Les dépôts sauvages de déchets et le non-respect des règles de présentation des ordures ménagères (en point d'apport volontaire ou en porte-à-porte) contribuent à la dégradation du sentiment de sécurité.

Description de l'action :

1 - Faire appliquer l'arrêté municipal / communautaire relatif à la propreté du domaine public et le règlement communautaire de collecte des déchets ménagers et assimilés de juillet 2005 auprès des particuliers et des professionnels.

2 - Accentuer la verbalisation pour le non-respect des horaires de sortie des bacs, de l'utilisation de contenants non adaptés à la collecte mécanisée ou en cas de dépôts sauvages.

3 - Réflexion en cours sur les modalités de mise à disposition de bacs roulants normalisés sur l'ensemble du territoire communautaire pour les ordures ménagères résiduelles.

Élue référente :

Renée KAZIEWICZ

Pilote :

Service Propreté

Partenaires :

- Chambres consulaires
- Bailleurs, copropriétés
- Service Prévention-Sécurité
- Pôle Animation du service Propreté pour la communication

Échéancier :

2016 en fonction des arbitrages politiques

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Évolution de la situation
- Rapport annuel du Service Propreté

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°31

Lutter contre la mécanique sauvage

Éléments de diagnostic

Depuis quelques années, de nombreux parkings sont utilisés pour pratiquer la mécanique ce qui provoque une dégradation des lieux (huile de vidange, dépôts sauvages de pièces mécaniques...). Ces usages détournés sont dus à la difficulté pour les particuliers de faire réparer leurs véhicules dans les garages appropriés mais aussi à des personnes qui font de la revente de pièces automobiles.

Description de l'action :

- 1 - Repérage des sites de mécanique sauvage par les équipes de terrain et les bailleurs sociaux ou privés.
- 2 - Mener un travail de communication auprès des propriétaires des véhicules pour rappeler les règles d'utilisation des parkings.
- 3 - Prendre un arrêté d'interdiction de pratiquer la mécanique, tout en proposant des alternatives. Par exemple, travailler sur cette question en lien avec les associations sur un garage solidaire ou garage partagé.
- 4 - Sanctionner le non-respect de l'arrêté.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention-Sécurité

Partenaires :

- Service Juridique
- Bailleurs sociaux, copropriétés
- Police Nationale

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Cartographie évolutive des lieux de mécaniques sauvages
- Nombre de verbalisations

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°32

Lutter contre les incendies de poubelles

Éléments de diagnostic

Bien qu'en très forte diminution, les incendies volontaires de poubelles restent fréquents et représentent un réel danger pour les personnes et les biens.

Description de l'action :

1 - Mise en place de conteneurs enterrés dans les secteurs vulnérables accompagnée d'une communication par le Pôle Animation du Service Propreté

2 - Mise en place de conteneurs aériens métalliques et non plastiques

Élue référente :

Renée KAZIEWICZ

Pilote :

Service Propreté

Partenaires :

- Service Prévention-Sécurité
- Bailleurs sociaux et privés

Échéancier :

1 - Bords de l'Huisne : 1^{ère} phase pour la pose de 79 conteneurs enterrés ordures ménagères et sélectifs (2014-2015)

2 - Poursuite du programme sur 2016-2018 pour les Bords de l'Huisne

3 - Remplacement des conteneurs aériens plastiques par du métallique au cas par cas

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Evolution du nombre d'incendies à la fois sur domaine public (conteneurs d'apport volontaire aériens et/ou bacs roulants) ou dans les locaux vide-ordures (bacs roulants)

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°33

Poursuivre les actions de la Charte pour la qualité de la vie nocturne

Éléments de diagnostic

Malgré les efforts constatés de la part des établissements de nuit quant au respect de la tranquillité, on note encore quelques faits graves et parfois violents subis par les riverains et les usagers dans le centre-ville du Mans. Les infractions à la réglementation relative à l'exploitation d'une minorité de débit de boisson (horaire d'ouverture des débits de boisson, diffusion de musique...) et le non-respect par certains individus des règles de civilité (klaxon, cris, consommation d'alcool, urine, vomis sur la voie publique) contribuent à cette ambiance nocturne peu agréable.

Description de l'action :

1 - Poursuivre le travail de prévention en renforçant le dialogue établi entre les établissements, la Ville et l'Etat :

- par des rencontres individuelles régulières des gérants,
- par le comité de suivi annuel de la charte,
- par des actions de prévention

2 - Renforcer la communication sur la réglementation et la répression des manquements :

- par des contrôles réguliers municipaux suivis en cas de manquements de courriers d'avertissement,
- par la mise en place d'une police municipale qui pourra verbaliser les manquements à la règle,
- par une transmission des fautes graves à la Préfecture avec une demande de sanction

3 - Expérimenter la mise en place de sondes sonores sur les terrasses des établissements.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention - Sécurité

Partenaires :

- Préfecture
- Police Nationale
- Services municipaux concernés par les débits de boissons
- Établissements signataires de la Charte
- Chambre de Commerce et de l'Industrie
- Syndicats de restauration et d'hôtellerie, habilités à délivrer un permis d'exploitation de licence d'alcool
- Associations de Commerçants
- Associations des taxis

Échéancier :

- Mars 2016 : comité de suivi de la Charte
- Septembre 2016 : mise en fonction de la Police Municipale

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Evolution du nombre de signataires de la Charte
- Nombre de plaintes enregistrées au service Tranquillité Publique
- Bilan des opérations de contrôle et de leur suivi
- Evolution des comportements dans et aux abords des établissements
- Bilan quantitatif et qualitatif des actions de prévention entreprises

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°34

Assurer une meilleure prise en compte des publics marginaux

Éléments de diagnostic

La thématique du public marginal présent en journée dans la rue est complexe, malgré l'action quotidienne de plusieurs associations et structures.

Description de l'action :

1 - Poursuivre les échanges avec l'ensemble des partenaires sur des propositions qui permettraient de réduire la présence de ce public sur certains espaces du cœur de ville occupés du matin au soir. Cela passe peut-être par la mise en place d'une ou plusieurs structures multiservices permettant de prendre en charge ce public durant la journée et engager un travail d'accompagnement et de prévention.

2 - Mettre en œuvre un suivi individualisé et multi-partenarial de ce public.

Il s'agit notamment de poursuivre l'action du collectif « allez vers » qui réunit des représentants du diocèse, des acteurs associatifs, des élus municipaux, des citoyens, et conduit des actions vers ce public (via l'accès au sport, à la culture...).

Élu référent :

Yves CALIPPE

Pilote :

C.C.A.S.

(Direction Solidarité – accompagnement)

Partenaires :

- Préfecture - DDCS

- Associations concernées

- Service Prévention - Sécurité

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Nombre de personnes « recensées » comme occupant régulièrement l'espace public et causant ainsi des troubles

- Suivi individualisé

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°35

Lutter contre l'appropriation négative des territoires

Éléments de diagnostic

L'occupation d'espaces publics par certains groupes en errance, trafic de stupéfiants, génère des nuisances sonores, des dégradations et des incivilités. Elle renforce le sentiment d'insécurité et l'évitement de ces espaces par les habitants. Elle est une source potentielle de menaces en direction de l'extérieur. Elle fragilise le crédit des institutions et l'autorité de la loi.

Description de l'action :

1 - Travailler avec les structures de proximité pour remettre en cause cette « culture de territoire » potentiellement excluante et la remplacer par celle du territoire partagé, promouvoir une culture d'accueil et de mise en valeur de l'espace public où les jeunes résident.

2 - Par des actions croisées et coordonnées entre structures des différents quartiers manceaux, inciter les jeunes à investir ces espaces au-delà de leur environnement de proximité (ceci ne concerne pas les espaces privatifs).

3 - Mettre en œuvre des actions de prévention situationnelle.

Élus référents :

Christophe COUNIL
Quentin PORTIER

Pilote :

Service Prévention-Sécurité

Partenaires :

- Les structures de proximité dans les quartiers tels que les associations et les centres sociaux
- Les services de la Collectivité (Ville et Le Mans Métropole)
- Le service de prévention spécialisée de la Sauvegarde
- Les partenaires spécifiques aux sites traités et notamment les bailleurs sociaux ou privés

Échéancier :

En fonction des problématiques

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Suivi des actions menées
- Suivi des incidents liés à cette problématique

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°36

**Lutter contre les troubles liés aux rassemblements sur fond de consommation
d'alcool et de stupéfiants dans l'espace public**

Éléments de diagnostic

Organisés en centre-ville et dans certains parcs, ces rassemblements occasionnent des nuisances sonores et des dégradations. Ils favorisent les pratiques illégales qui peuvent mettre en risque les participants.

Description de l'action :

1 - Sécuriser l'espace public et apaiser les tensions en articulant la réduction des risques, la médiation et la répression tout en menant des actions de prévention situationnelle.

2 - Renforcer les actions de veille et de prévention.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention-Sécurité

Partenaires :

- Police Nationale
- Services de la Collectivité
- Partenaires spécifiques aux sites traités

Échéancier :

En fonction des problématiques

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Suivi des actions menées

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°37

Empêcher l'installation de barbecues sauvages

Éléments de diagnostic

La période estivale est de plus en plus propice à l'organisation de barbecues sauvages. Cette activité extérieure pose des problèmes de sécurité et cause de nombreuses nuisances avec des comportements inadaptés qui viennent troubler la tranquillité des habitants.

Description de l'action :

- 1 - Expérimenter l'installation de barbecues extérieurs sur des lieux choisis, permettant de respecter la tranquillité et la sécurité des habitants, tout en offrant une activité en proximité pour ceux dont l'habitation ne permet pas ce type d'activité.
- 2 - En fonction du bilan de l'expérimentation, étendre ce dispositif à d'autres sites.
- 3 - Mettre en œuvre la verbalisation.

Élus référents :

Christophe COUNIL
Bernard BREUX

Pilote :

Service Prévention - Sécurité
Service Nature en ville

Partenaires :

- Conseils de quartiers
- Service Propreté
- Police

Échéancier :

- 1 - Printemps 2016
- 2 - Printemps 2017
- 3 - 2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Nombre de barbecues mis en place et lieux d'implantation
- Problèmes rencontrés et leurs résolutions
- Implication des habitants

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°38

Prévenir et lutter contre les conflits de voisinage

Éléments de diagnostic

Source de dégradations, de nuisances diverses et parfois d'agressions, les conflits de voisinage concernent l'ensemble de la ville. L'objectif est de proposer un accompagnement adapté et coordonné en fonction des conflits, notamment sur les situations individuelles complexes. Il s'agit aussi d'éviter l'inscription de ces conflits de voisinage dans la durée et de relier la prévention de ceux-ci à un enjeu global de vivre-ensemble.

Description de l'action :

Favoriser la détection rapide des conflits, la mobilisation des bons intervenants, la médiation avec les habitants et le traitement des cas individuels spécifiques, liés à des troubles psychiques, doivent permettre d'apaiser et de sécuriser avec un accompagnement adapté.

Élus référents :

Christophe COUNIL
Yves CALIPPE

Pilote :

Service Prévention-Sécurité
CCAS (Plate-forme logement)

Partenaires :

- Bailleurs sociaux et privés
- Conciliateur de justice
- Service de médiation

Échéancier :

En fonction des signalements et des doléances

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Nombre de situations traitées et bilan
- Nombre de conflits de voisinage traités et bilan

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°39

Lutter contre les vols et dégradations dans les déchèteries

Éléments de diagnostic

Les déchèteries sont de plus en plus victimes de vols et dégradations qui induisent des troubles à l'ordre public et un sentiment d'insécurité pour le personnel en place qui se trouve fragilisé.

Description de l'action :

1 - Mise en œuvre des actions préconisées par les référents sûreté (vidéo protection, détection d'intrusion, renforcement des clôtures...).

2 - Engager une démarche départementale pour lutter contre le pillage en déchèterie, en lien avec l'Organisme Coordonnateur pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (OCAD3E).

3 - Dépôt de plaintes systématique avec poursuites effectives de la part du parquet.

Élue référente :

Renée KAZIEWICZ

Pilote :

Service Propreté en lien avec le Service Prévention - Sécurité

Partenaires :

- Police Nationale et Gendarmerie
- Préfecture, Parquet
- Services de la Collectivité
- OCAD3E

Échéancier :

1 et 2 en fonction des arbitrages politiques.

3 - Déjà effectif pour le dépôt de plaintes - Rencontre à prévoir pour le Parquet

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Evolution des tonnages de métaux et déchets d'équipements électriques et électroniques
- Nombre d'interventions (réparation de clôture, remplacement du mobilier dans les caissons à déchets dangereux)
- Nombre de plaintes déposées

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°40

Prévenir les vols de bicyclettes

Éléments de diagnostic

Un des principaux obstacles à la pratique du vélo reste la problématique du vol. De nombreux vélos récupérés par les forces de police, ou abandonnés, ne peuvent être restitués, faute d'identification. Selon la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette, près d'un quart des personnes renonce à racheter un vélo.

Description de l'action :

1 - Achat et mise à disposition des associations mancelles œuvrant à la promotion de la bicyclette, d'une machine à graver les vélos permettant une identification des propriétaires par les services de police et le service "objets trouvés" de la Collectivité.

2 - Campagnes de promotion du marquage vélo auprès des usagers de la Collectivité.

3 - Développer, en partenariat avec les conseils des quartiers et les associations d'usagers, la pose d'arceaux pour sécuriser le stationnement vélos sur la Collectivité.

Élus référents :

Rémy BATIOU
Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention - Sécurité
Service Voirie - Circulation

Partenaires :

- Police Nationale
- Fédération des usagers de la bicyclette
- Cyclamaine
- Conseils des quartiers

Échéancier :

1 - 2016 : achat d'une machine à graver

2 - Depuis 2015 : programmation annuelle de poses d'arceaux vélo

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Nombre d'arceaux vélos posés
- Nombre de vélos marqués
- Nombre de vélos restitués

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°41

Prévenir les risques de squats

Éléments de diagnostic

Il existe sur la ville, des lieux abandonnés, en attente de vente ou de démolition, ce qui induit un risque de squat par des groupes, notamment de Sans Domicile Fixe, générant des problèmes de tranquillité.

Description de l'action :

- 1 - Mise en application de la taxe sur les immeubles vacants depuis plus de deux ans.
- 2 - Mettre en place un tableau de suivi de ces lieux.
- 3 - Assurer une vigilance des lieux en risque de squat, avec les équipes de terrain du service Prévention et Sécurité.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention - Sécurité

Partenaires :

- Direction des Services Financiers
- Service Urbanisme - Droits des sols
- Service Juridique
- Police Nationale

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Suivi des lieux en risque de squat : nombre, cartographie, actions menées

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°42

Accompagner l'Arche de la Nature sur la gestion de la tranquillité publique

Éléments de diagnostic

L'Arche de la Nature est un espace naturel, situé en périphérie de l'agglomération mancelle, directement accessible en transports en commun. Véritable poumon vert pour les habitants, c'est un site très fréquenté par les familles et les sportifs. Les problèmes rencontrés sur ce site sont pour partie des problèmes de tranquillité publique : baignade dans l'Huisne dans des espaces non sécurisés, fréquentation nocturne, bien qu'il soit fermé : tentatives d'intrusions, barbecues bien qu'interdits à moins de 200 mètres de l'espace boisé, installation illicite de Gens du Voyage, braconnage ...

Description de l'action :

1 - Présence humaine pour sécuriser le site à travers la présence de 4 agents cavaliers verts, en charge de la surveillance globale du site et de 2 agents gardes nature en charge du contrôle de la pêche et de la lutte contre le braconnage, mais aussi de la surveillance globale.

2 - Articulation avec les partenaires : Gendarmerie, Police et services de la Collectivité pour une meilleure gestion des troubles sur le site.

Il s'agit d'une problématique spécifique qui nécessite un travail en intercommunalité en lien avec les forces de Police et de Gendarmerie. Mise en place d'un groupe de suivi se réunissant une fois par trimestre.

Élue référente :

Florence PAIN

Pilote :

Arche de la nature

Partenaires :

- Police
- Gendarmerie (le site s'étend sur les communes de Le Mans, Changé et Yvré-l'Evêque)
- Service Prévention-Sécurité
- SMGV

Échéancier :

1 - actions en cours

2 - 2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Suivi régulier des problèmes rencontrés

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°43

Revoir la réglementation d'accès aux cours des écoles publiques

Éléments de diagnostic

Les cours d'écoles maternelles et primaires sont règlementées par un arrêté municipal depuis de nombreuses années. Cependant, les publics et les usages changent et aujourd'hui nous faisons le constat d'une inadaptation entre la règlementation et les usages sur certains espaces.

Description de l'action :

1 - Faire un diagnostic précis espace par espace sur chaque cour d'école permettant d'établir une cartographie des publics qui les utilisent et des usages qu'ils en font.

2 - A partir de ce diagnostic, mener une réflexion sur l'arrêté municipal concernant la règlementation des cours d'écoles, afin de maintenir leur utilisation tout en permettant aux agents de la Collectivité de faire respecter cette règlementation.

3 - Appliquer la règlementation des cours d'écoles.

Élu référent :

Claude JEAN

Pilote :

Service Éducation en lien avec le service Prévention et Sécurité

Partenaires :

- Établissements scolaires
- Associations de parents d'élèves
- Direction de l'Éducation, de la Culture et des Sports de la Ville du Mans
- Conseils des quartiers
- Service Politique de la Ville
- Service Juridique

Échéancier :

1 - Janvier à Août 2016

2 - Fin 2016

3 - 2017

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Cartographie de l'occupation des cours d'école et espaces à proximité
- Nouvel arrêté règlementant les cours d'écoles
- Évolution de l'occupation des cours d'école, difficultés rencontrées
- Nombre de faits relevés, contraire à la règlementation et suites données

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°44

**Empêcher les stationnements illicites de Gens du Voyage
et permettre l'accueil des grands rassemblements**

Éléments de diagnostic

Malgré la mise à disposition de terrains équipés pour accueillir les Gens du Voyage, le stationnement sauvage et illicite perdure. Par ailleurs, la question du stationnement des grands rassemblements reste posée.

Description de l'action :

1- Poursuivre l'action du SMGV pour assurer des bonnes conditions de stationnement des voyageurs sur l'agglomération.

2- Poursuivre la mise en place de moyens techniques, pour empêcher le stationnement illicite des gens du voyage et améliorer les dispositifs existants sur les sites sensibles.

3- Aménager une nouvelle aire de stationnement pour les grands passages.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention et Sécurité en lien avec le Syndicat Mixte des Gens du Voyage

Partenaires :

- Arche de la Nature
- Nature en Ville
- Voirie
- Propreté
- CENOVIA
- Police et Gendarmerie
- Préfecture
- Communes de Le Mans Métropole

Échéancier :

1 & 2 - Toute l'année avec des périodes où la vigilance sera accrue, notamment au printemps avec le passage des missions.

3 - 2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Nombre de stationnements illicites gérés avec cartographie
- Suivi des sites et de leurs aménagements et leurs occupations illicites

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°45

Poursuivre les actions de sécurisation des parkings souterrains

Éléments de diagnostic

Gestion de la sécurité dans les parkings du centre-ville gérés par CENOVIA

Description de l'action :

1. Assurer une présence humaine 24h / 24h

Pour assurer la sécurité des biens et des personnes, CENOVIA a mis en place un mode de travail des agents d'exploitation permettant de garantir une présence continue de personnel pour assister la clientèle, réaliser des rondes et intervenir sur tous sites.

2. Le système de vidéosurveillance

Le système de vidéosurveillance a été mis en place en 2009 lors du démarrage de notre mission. Un agent est présent du lundi au samedi et assure les horaires 6h15 à 13h30, 13h15 à 20h30. L'agent du poste astreinte prend la relève jusqu'à 22h30.

3. Le poste « mobilité »

Dans les parkings Jacobins, Quinconces et République, un agent assure une présence humaine permettant de prendre en charge rapidement les éventuels problèmes.

4. Le poste d'astreinte

Un agent d'astreinte est chargé d'assurer la sécurité des biens et des personnes et la continuité du service aux usagers.

En cas d'appel pour une intervention urgente, nos agents d'exploitation sont sur site en moins de 15 minutes.

Élu référent :

Jacques GOUFFÉ

Pilote :

CENOVIA

Partenaires :

- Services de Le Mans Métropole

Échéancier :

Actions en cours

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Rapport annuel de l'exploitant

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°46

Systematiser les depots de plainte de la Collectivité

Éléments de diagnostic

La Collectivité est régulièrement victime de vols de matériels et de dégradations des bâtiments lui appartenant. Face au coût élevé engendré, une réponse adaptée doit être apportée.

Description de l'action :

1 - Systematiser les depots de plaintes concernant les vols de matériels et dégradations des bâtiments appartenant à la Collectivité.

2 - Engager des actions en réparation contre les responsables.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention et Sécurité en lien avec le Service Juridique

Partenaires :

- Service Juridique et assurance
- Service Architecture et Patrimoine Bâti
- Services victimes de vols et dégradations
- Police Nationale

Échéancier :

Actions en cours

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Nombre de dépôts de plaintes pour vols de matériel + bilan chiffré
- Nombre de dépôts de plaintes pour dégradations + bilan chiffré des réparations
- Cartographie mise à jour des sites ciblés et solutions techniques proposées, mises en place et coût
- Nombre d'auteurs identifiés

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°47

Poursuivre les actions contre les tags

Éléments de diagnostic

Après quelques années d'accalmie, nous constatons depuis un an une recrudescence des tags sur les bâtiments publics mais aussi privés.

Description de l'action :

1 - Mener des opérations de vigilance sur les tags avec une procédure bien identifiée permettant un nettoyage rapide pour ne pas laisser s'installer le phénomène.

2 - Communication à l'interne et aux partenaires extérieurs de la procédure mise en place.

Élue référente :

Renée KAZIEWICZ

Pilote :

Service Propreté en lien avec le Service Prévention - Sécurité

Partenaires :

- Police Nationale

Échéancier :

Actions en cours

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Nombre de tags enlevés par le Service Propreté
- Nombre d'auteurs identifiés et de plaintes déposées
- Cartographie des sites les plus exposés
- Suivi des sanctions et réparations

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°48

Limiter les nuisances sonores autour des salles municipales

Éléments de diagnostic

Le service des Salles municipales est confronté à de nombreuses plaintes de riverains des salles au sujet de nuisances sonores.

Description de l'action :

- 1 - Limiter le nombre de soirées publiques.
- 2 - Limiter l'horaire de fin à 02h00.
- 3 - Un engagement par signature à respecter le règlement intérieur, la tranquillité publique ainsi que les horaires d'ouverture et de fermeture.
- 4 - Un formulaire spécifique pour les soirées publiques.
- 5 - Des solutions techniques (coupure automatique de l'alimentation électrique à une certaine heure : 01h ou 02h).
- 6 - Un travail de prévention sur place en lien avec le service Prévention-Sécurité (Police Municipale).

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Vie des quartiers et Salles municipales

Partenaires :

- Service Prévention-Sécurité
- Service Architecture et Patrimoine Bâti
- Police Nationale

Échéancier :

- 1 - Février 2015
- 2 - Février 2015
- 3 - Janvier 2015
- 4 - Septembre 2015
- 5 - 2016
- 6 - Printemps 2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Plaintes du voisinage
- Rapports Sécurité Protection et Intervention (SPI)
- Retours Service Prévention-Sécurité

Priorité n°3

Améliorer le vivre ensemble

Fiche action n°49

Prévenir les vols dans les zones d'activités

Éléments de diagnostic

Certaines zones d'activités rencontrent des problèmes récurrents de vols de matériel.

Description de l'action :

1 - Création d'une cartographie des compétences territoriales Gendarmerie / Police sur les 56 zones d'activités de Le Mans Métropole.

2 - Création d'une fiche contact pré-imprimée et d'une procédure simplifiée permettant de signaler les vols rencontrés par les entreprises dans les zones d'activités.

3 - Communication entre entreprises pour augmentation du niveau de vigilance partagée.

4 - Examiner l'apport de la vidéosurveillance sur la Zone Industrielle Sud, à titre expérimental.

Élu référent :

Quentin PORTIER

Pilote :

Le Mans Développement

Partenaires :

- Service Prévention-Sécurité
- Clubs d'entreprises
- Police Nationale et Gendarmerie.

Échéancier :

Points 1 -2 -3 au plus tard fin 1er semestre 2016

Le point 4 sera à traiter dans le cadre d'un éventuel déploiement complémentaire à l'échelle de la Ville du Mans

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan annuel des infractions signalées / résolues
- Bilan annuel des signalements

Les objectifs transversaux

Renforcer les efforts en faveur de la prévention primaire

Fiche action n°50

Faire du Projet Éducatif Local un des piliers de la politique de prévention

Éléments de diagnostic

La prévention de la délinquance des mineurs suppose, au moins pour partie, une concentration et une cohérence de mesures éducatives ciblées. Dans ces conditions, la mise en place d'un Plan Educatif Local au niveau municipal, qui fédère et coordonne les acteurs éducatifs du territoire, intéresse les acteurs de la prévention. La coordination renforcée avec les acteurs du PEL (si/lorsqu'ils ne sont pas les mêmes) sera une condition pour une prévention efficace.

Description de l'action :

1 - Identifier les axes de convergence et de rencontre entre le PEL et les actions de prévention de la délinquance.

2 - Travailler ensemble sur les sujets d'intérêt commun et les zones de chevauchement souhaitables entre les services.

3 - Promouvoir et valoriser les valeurs positives défendues dans les pratiques culturelles et sportives.

Élue référente :

Isabelle SÉVERE

Pilote :

Direction de l'Éducation, de la Culture et des Sports

Partenaires :

Ceux du PEL (Préfecture, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Education Nationale Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe, Université du Maine, Collectif d'association de Jeunesse et d'Éducation Populaire, Services Municipaux)

Échéancier :

1 - Été 2016 : signature du PEL

3 - Septembre 2016 : mise en œuvre du PEL pour une durée de 3 ans

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Suivi et évaluation à définir

Les objectifs transversaux

Renforcer les efforts en faveur de la prévention primaire

Fiche action n°51

Accompagner les actions de soutien à la parentalité

Éléments de diagnostic

Les mineurs qui posent des actes délictueux ont très souvent des parents en difficulté de repères, d'autorité. Comment accompagner ces parents-là dans la nécessaire prise de conscience ? Comment les faire participer activement à des actions leur permettant d'appréhender autrement leur rôle de parents ? Dans ce contexte, il semble primordial d'aborder cette parentalité spécifiquement.

Description de l'action :

- Mettre en œuvre une coopération entre professionnels, parents, représentants associatifs, professionnels, en fonction du territoire. Les parents devront être associés au démarrage des actions. L'objectif est de partager, mutualiser la connaissance du territoire urbain, des habitants, des problématiques juvéniles.

- Développer des actions innovantes d'accompagnement des parents d'enfants en voie de délinquance ou de parents se questionnant. L'objectif est de donner des repères aux parents autour de certaines conduites à risque (avant le passage à l'acte) Ces actions pourront être coordonnées par les centres sociaux, écoles (associations de parents d'élèves) afin de créer une dynamique et une mixité culturelle.

- Poursuivre les actions quotidiennes du Service Enfance et Petite Enfance dans le cadre de ses missions d'accueil enfance et petite enfance.

- Communiquer auprès des parents sur les différents outils à disposition pour les soutenir dans leur rôle éducatif.

Élues référentes :

Isabelle SÉVERE
Elen DEBOST

Pilote :

Direction de l'Éducation, de la Culture et des Sports

Partenaires :

- Le Service Prévention et Sécurité
- Les 4 Centres sociaux de l'UMCS
- Les 2 espaces de vie sociale (MJC Prévert et association l'arbre)
- L'éducation Nationale
- La Sauvegarde
- La Maison des Adolescents
- La PJJ
- Les associations spécifiques de quartier
- Collège et lycée de la 2^{ème} chance

Échéancier :

- 1^{er} semestre 2016 : mise en place du Comité Départemental de Soutien à la Parentalité (CDSP)
- Année 2016 : mise en place de groupes de travail selon les quartiers, les tranches d'âge

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Nombre de groupes de concertation parents/professionnels mis en place
- Nombre d'actions développées (nombre de familles ciblées)
- Des indicateurs précis seront créés pour chaque action mise en place

Les objectifs transversaux

Renforcer les efforts en faveur de la prévention primaire

Fiche action n°52

Installer l'éducation aux médias dans les parcours éducatifs de tous les jeunes manceaux

Éléments de diagnostic

Les enfants passent en moyenne 4,5 heures par jour devant un écran. Si Internet représente une formidable opportunité pour l'accès à la connaissance de (presque) tous, encore faut-il accompagner les jeunes dans leurs consommations médiatiques pour en tirer la quintessence, mais aussi en réduire les risques. Les consommations médiatiques inadaptées, notamment via les écrans, s'avèrent présenter des effets négatifs. Ces questions présentent un enjeu fort dans de nombreux domaines, mais aussi en matière de tranquillité publique puisque ces effets possibles, pris séparément ou cumulés chez certains sujets, peuvent conduire à des actes d'incivilité voire de délinquance.

Description de l'action :

- Mettre en place une stratégie sur trois ans permettant la mise en place d'outils d'éducation aux médias sur trois axes :

- 1) l'augmentation de la capacité d'analyse critique des contenus médiatiques et numériques (Internet)
- 2) la formulation de messages de prévention sur les contenus violents, dont la pornographie
- 3) la valorisation des activités artistiques et culturelles alternatives et complémentaires.

- Intégrer à cette stratégie toutes les structures d'accompagnement des jeunes, qui seraient volontaires.

- Assurer une coordination et un suivi rapproché pour progressivement installer la pérennité et la complémentarité des actions de chaque acteur dans le parcours éducatif de chaque enfant. Ce pilotage aura aussi pour fonction de modéliser l'expérience mancelle, afin de permettre sa reproduction sur les autres territoires qui le souhaiteront, au niveau régional comme au niveau national.

Élu référent :

Quentin PORTIER

Pilote :

Co-pilotage Service Prévention et Sécurité avec la Direction de l'Education, de la Culture et des Sports.

Ce programme est sous la maîtrise d'œuvre conjointe CEMEA/FRANCAS/FAL aux niveaux local et national.

Partenaires :

- Tous les partenaires CLSPD avec toutes les structures d'accompagnement/d'accueil des jeunes qui le souhaiteront

- Etat (DRAC, FIPD, etc)

- Secteur économique (JCE...)

- Tous les services municipaux en relation directe avec les enfants/jeunes

Échéancier :

2016 - 2018

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Evaluation et suivi permanent par un Comité de pilotage trimestriel

Les objectifs transversaux

Renforcer les efforts en faveur de la prévention primaire

Fiche action n°53

Favoriser l'intégration sociolinguistique

Éléments de diagnostic

Les parents issus de l'immigration ou primo-arrivants qui ne parlent pas la langue française et qui ne comprennent pas les codes culturels éducatifs de nos institutions sont en difficulté dans la gestion de la vie quotidienne du foyer sur plusieurs aspects : difficultés pour comprendre clairement l'énoncé des règles et des lois qui régissent la vie en société, difficultés à transmettre ces règles à leurs enfants, difficultés de dialogue avec les institutions d'accueil de leurs enfants tels que les établissements scolaires.

Pour répondre à ces difficultés, les parents délèguent souvent à leurs enfants ce rôle d'interprète, d'écrivain...Ce qui a comme conséquence de déplacer les rôles de chacun, les parents sont assistés par les enfants, mis en difficulté pour exercer leur parentalité et leur responsabilité d'adultes parents et de responsable de famille.

Description de l'action :

Permettre aux parents d'exercer leur parentalité et la gestion de la vie quotidienne du foyer en limitant les freins liés à la langue et aux codes d'éducation et de vie sociale.

1 - Accompagner les parents à la compréhension des documents utiles à la gestion du foyer.

2 - Permettre aux parents de comprendre et correctement communiquer avec les établissements scolaires et lieux d'exercice de la parentalité.

3 - Favoriser en direction des parents le développement d'activités sociolinguistiques pour une meilleure appréhension et compréhension des documents et des codes culturels et d'éducation.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Direction Proximité - Tranquillité

Partenaires :

- Service Politique de la ville
- Service Prévention - Sécurité
- Service Éducation
- Les Centres Sociaux
- Les associations de médiation culturelle
- L'Éducation Nationale

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Nombre d'actions menées

Les objectifs transversaux
Renforcer les efforts en faveur de la prévention primaire

Fiche action n°54

Continuer à faire du sport, un vecteur de tranquillité publique

Éléments de diagnostic

Dans les quartiers pendant les vacances scolaires, certains jeunes et adolescents errent sur les espaces. Cette situation peut provoquer des incivilités avec les riverains et détourner le bon usage des espaces publics.

Description de l'action :

Afin de lutter contre l'errance des adolescents et des jeunes dans des quartiers ciblés pendant les vacances scolaires, proposer aux différents publics visés la participation à des activités sportives.

Actions principalement orientées en direction des jeunes des quartiers ciblés.

Développement du "vivre ensemble" en accueillant les jeunes des autres quartiers et les insérer dans les animations sportives.

Veiller au respect des personnes, des équipements et matériel sportifs et anticiper sur les comportements sportifs à risque.

Information aux familles sur le contenu des activités et règlement intérieur (autorisations parentales).

Repérer les jeunes demandeurs d'activités sportives en lien avec le mouvement sportif local.

Élu référent :

François EDOM

Pilote :

Service Enfance, Jeunesse et Sports

Partenaires :

Service Prévention-Sécurité

Échéancier :

Poursuite des actions engagées.

Septembre 2015 : état des lieux, harmonisation et coordination des actions menées par le service des Sports et de la Jeunesse

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Nombre d'actions menées

Les objectifs transversaux

Renforcer les efforts en faveur de la prévention primaire

Fiche action n°55

Réussir la mise en œuvre du volet « prévention de la délinquance » du Contrat de ville

Éléments de diagnostic

Le CONTRAT DE VILLE de l'agglomération mancelle pour la période 2015-2020 a été signé le 29 juin 2015. Ce document cadre anime la Politique de la Ville dans les quartiers prioritaires du Mans : Sablons, Ronceray-Glonnières-Vauguyon, Bellevue, Epine. Il résulte d'une démarche spécifique, thématique, au regard des difficultés rencontrées dans ces quartiers et d'une mise en cohérence avec les travaux menés plus globalement, y compris la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Description de l'action :

La prévention de la délinquance constitue un chapitre entier du Contrat de Ville, inscrit dans le pilier cohésion sociale. Ainsi, y sont traités les sujets suivants :

- la lutte contre la récidive, à travers la lutte contre la radicalisation, le suivi individuel et collectif des jeunes en situation difficile ;

- les violences intrafamiliales et faites aux femmes, à travers la protection des victimes et la prise en charge des auteurs ;

- la tranquillité publique et le sentiment d'insécurité, via le renforcement des liens police/population ou encore la prévention situationnelle ;

- le partenariat.

Au-delà de ce focus, la prévention de la délinquance est prise en compte de façon transversale puisque des liens très forts sont posés avec le pilier emploi, renouvellement urbain ainsi que les thématiques santé et éducation.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Politique de la Ville

Partenaires :

Signataires du Contrat de ville

Échéancier :

2015 - 2020

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan annuel de la Politique de la ville

Les objectifs transversaux

Renforcer les efforts en faveur de la prévention primaire

Fiche action n°56

Participer à la prévention primaire par l'action quotidienne du CCAS

Éléments de diagnostic

De nombreux ménages rencontrent des difficultés temporaires ou plus pérennes (sociales, budgétaires...) qui peuvent dans certains cas les conduire à une certaine marginalisation.

Description de l'action :

Poursuivre l'action de prévention quotidienne menée par les services du C.C.A.S.

- Accompagnement social de jeunes (en rupture familiale, et / ou en errance).

- Accompagnement vers le logement et dans le logement

- Dispositif d'aides municipales et plate – forme précarité énergétique

- Services luttant contre l'isolement de certains seniors

- Actions de sensibilisation dans les établissements d'hébergement de seniors

Développer la lutte contre le non-recours aux droits, notamment par la communication et une meilleure présence sur le territoire

Élus référents :

Yves CALIPPE

Christiane N'KALOULOU

Pilote :

C.C.A.S.

Partenaires :

- Etat

-Département

- Associations de solidarité

- Centres sociaux

Échéancier :

Actions en cours

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Nombre de personnes ainsi accompagnées, selon la nature des problématiques. Nombre d'actions collectives réalisées.

Les objectifs transversaux

Renforcer les efforts en faveur de la prévention primaire

Fiche action n°57

Contribuer à la tranquillité via l'action culturelle dans les quartiers

Éléments de diagnostic

La médiation culturelle répond aux besoins de la population des quartiers : lien social, accès aux pratiques culturelles et artistiques, valorisation du cadre de vie, soutien à la parentalité et développement de la citoyenneté.

Description de l'action :

Une stratégie de territoire : mise en place d'un dispositif composé d'un ensemble cohérent et interagissant d'actions. Privilégiant l'implication des habitants sur le mode du partenariat, ce travail de fond aboutit à des réalisations restituées sur les manifestations programmées sur les quartiers.

Un parcours d'éducation artistique et culturelle : toutes les tranches d'âge font l'objet d'une attention différenciée, mais l'accent est placé sur la tranche d'âge 0-25 ans avec la volonté de privilégier l'éducation artistique et culturelle, en lien avec le Projet Educatif Local et le Projet Educatif de Territoire. Basé sur un parcours sur trois niveaux (initiation dans le cadre périscolaire, approfondissement - découverte sur le temps des vacances scolaires, et pratique accompagnée et facilitée par une politique tarifaire préférentielle), ce dispositif développe une stratégie de favorisation d'accès aux dispositifs de droit commun et à la citoyenneté.

Ces actions ambitionnent de repérer les compétences et les savoir-faire sur le territoire afin de les valoriser et permettre un échange de savoirs.

Élus référents :

Agnès BESNARD
Christophe COUNIL

Pilote :

Direction du Développement et Action Culturels

Partenaires :

- Associations de quartiers
- Structures institutionnelles
- Centre Sociaux
- Maison des Jeunes et de la Culture
- Acteurs société civile
- Services municipaux
- Conseils de quartiers

Échéancier :

Actions en cours

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Suivi des opérations par les médiateurs culturels

Les objectifs transversaux

Prévenir les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales

Fiche action n°58

**Poursuivre les actions contre les violences faites aux femmes
et les violences intrafamiliales**

Éléments de diagnostic

Les femmes sont confrontées à des faits de délinquance spécifique. Malgré une meilleure prise en charge des femmes par les services, il reste nécessaire de consolider le maillage partenarial et de développer des actions de prévention.

Description de l'action :

1 - Financement d'une permanence régionale au Mans pour l'accueil des femmes victimes de violences notamment conjugales.

2 - Soutien aux actions des associations œuvrant pour les droits des femmes et contre les violences.

3 - Orienter et accompagner les femmes victimes de violence (nécessite une bonne formation des agents de la Collectivité).

Élue référente :

Marlène SCHIAPPA

Pilote :

Mission Égalité de la Direction Tranquillité - Proximité

Partenaires :

- SOS femmes accueil 72
- CIDFF
- Planning familial
- Services municipaux
- Bailleurs sociaux et privés

Échéancier :

En cours

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan d'activité annuel des associations soutenues

Les objectifs transversaux
Prévenir les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales

Fiche action n°59

Développer le principe des marches exploratoires

Éléments de diagnostic

Les femmes rencontrent des problèmes spécifiques de sécurité dans l'espace public, connus notamment sous le nom de « harcèlement de rue ».

Les études et les rencontres montrent que le sentiment d'insécurité est plus fort pour les femmes que pour les hommes.

Description de l'action :

Le Mans lance fin 2015 début 2016 des « marches exploratrices ». Depuis un an, l'adjointe déléguée à l'égalité travaille à la préparation de ces marches en lien avec le Secrétariat d'Etat aux Droits des femmes et avec les élu-es en délégations d'autres villes ayant aussi initié ces démarches.

Le trajet de ces marches est préparé en lien étroit avec les associations membres du Comité d'action pour l'égalité et des femmes qui en formulent le souhait.

Lors des marches exploratrices, les services de la ville mis à disposition relèvent tout ce qui peut être problématique (lumière trop basse, plaque qui résonne sous le bruit des talons, etc) afin d'y apporter des réponses concrètes et au cas par cas.

A terme, ces marches permettent aux femmes de se réapproprier l'espace public en diminuant leur sentiment d'insécurité.

Élue référente :

Marlène SCHIAPPA

Pilote :

Mission Égalité de la Direction Tranquillité - Proximité

Partenaires :

- Services municipaux et communautaires
- Bailleurs sociaux
- Conseils des quartiers

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan des actions réalisées suite aux marches

Les objectifs transversaux
Prévenir les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales

Fiche action n°60

Plan de lutte contre le harcèlement des Femmes dans les transports

Éléments de diagnostic

Partout en France, des femmes et des hommes expriment leur indignation face aux violences sexistes et sexuelles dont sont victimes les femmes, notamment dans les transports en commun. Le Mans ne fait pas exception à la règle.

Description de l'action :

La Ville du Mans adapte localement le Plan de lutte contre le harcèlement sexiste dans les transports en commun, élaboré par le Ministère de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, en lien avec le Ministère des Transports et le Secrétariat d'Etat aux Droits des femmes.

Afin de permettre aux femmes d'être pleinement usagères du tramway sans avoir à subir les comportements sexistes qui peuvent y avoir lieu, la délégation Egalité de la ville du Mans, en lien avec la SETRAM, décline ce plan localement.

Dans un premier temps, le plan concentrera son action sur la prévention de ces actes via une campagne de sensibilisation et de pédagogie, à travers de l'affichage dans les tramways. Un questionnaire sera également mis en ligne pour permettre aux témoins ou aux victimes de ces actes de les faire remonter.

Après un délai de 3 mois, un premier bilan chiffré, réalisé par la délégation à l'Egalité, sera présenté et permettra d'ajuster et/ou de poursuivre le plan de lutte contre le harcèlement sexiste en fonction des résultats et des remontées.

Élue référente :

Marlène SCHIAPPA

Pilote :

Mission Égalité de la Direction Tranquillité - Proximité

Partenaires :

- Services municipaux et communautaires
- SETRAM

Échéancier :

2015

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan des actions réalisées

Les objectifs transversaux
Prévenir les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales

Fiche action n°61

Lutter contre les discriminations

Éléments de diagnostic

Les violences liées aux discriminations ont augmenté depuis 10 ans en France. Au Mans, il semble que les plaintes n'ont pas augmenté pour ce motif.

Description de l'action :

Des politiques publiques volontaires ont été mises en place dernièrement :

- Actualisation de la charte d'accueil LGBT, vigilance sur l'homophobie, centre LGBT
- Actions pour la tranquillité des femmes dans la rue et dans les espaces publics
- Lutte contre les mariages forcés
- Permanences d'accueil pour les femmes victimes de viols ou violences
- Valorisation des femmes actives pour encourager l'autonomie financière (forme de discrimination économique)
- Enquête de mesure des discriminations (résultats pour 2016) et testing en lien avec les partenaires sociaux et l'université du Maine
- Informations centralisées et régulières depuis la Mairie sur les droits des personnes discriminées
- Financement des associations, mises à disposition de locaux.

Élue référente :

Marlène SCHIAPPA

Pilote :

Mission Égalité de la Direction Tranquillité - Proximité

Partenaires :

- SOS femmes accueil 72
- CIDFF
- Planning familial
- Homogène 72
- Services municipaux

Échéancier :

2015

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan des actions réalisées

Les objectifs transversaux
Prévenir les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales

Fiche action n°62

Accompagner les auteurs de violences

Éléments de diagnostic

La lutte contre les violences conjugales et intra familiales est devenu un enjeu majeur. La compréhension des mécanismes en jeu et les divers modes de réitération sous une forme ou une autre de ces violences, ont conduit à penser la nécessaire complémentarité apportée par la prise en charge des auteurs de violences conjugales.

Description de l'action :

L'action du CAAAV s'inscrit dans la lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales et faites aux femmes.

Leur action a principalement pour objectif la prévention de la récidive, mais aussi la responsabilisation de ces actes.

Le CAAAV propose un accueil et un accompagnement dans une démarche psycho-éducative ou thérapeutique des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales :

- Accompagnement en individuel, en couple ou avec des enfants
- Groupe de travail de sensibilisation
- Groupe de soutien à la conjugalité
- Stages de sensibilisation dans le cadre de mesures alternatives de justice
- Réunions d'informations auprès des professionnels qui le demandent.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Centre d'Accueil et d'Accompagnement des Auteurs de Violences (CAAAV)

Partenaires :

- Institutions dont Justice
- Associations

Échéancier :

2015

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

Les indicateurs sont établis à partir du recueil de données qui sont restituées dans le rapport d'activités. Chaque étape de l'action fait l'objet d'un processus défini au préalable et qui s'accompagne d'outils d'évaluation

Les objectifs transversaux
Soutenir les acteurs du logement dans leur travail de prévention des troubles

Fiche action n°63

Développer les actions prévues dans la charte avec les bailleurs sociaux

Éléments de diagnostic

Les agents de Tranquillité Publique de la ville du Mans sont régulièrement interpellés pour intervenir sur le patrimoine des bailleurs sociaux. Toutefois leurs interventions s'effectuent en dehors d'un cadre légal établissant clairement les compétences de chaque partenaire.

Description de l'action :

En fonction des situations, permettre l'intervention rapide du service Prévention Sécurité.

Permettre un échange et une veille sur l'ensemble du parc locatif de la ville du Mans.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention - Sécurité

Partenaires :

- Le Mans Habitat
- Sarthe Habitat
- Société Anonyme des Marches de l'Ouest
- Le Foyer Manceau
- I.C.F Atlantique
- La Mancelière Logement
- La Mancelle d'Habitation

Échéancier :

Signature de la convention pour 3 ans

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan quantitatif et qualitatif des interventions des agents du service

Les objectifs transversaux
Soutenir les acteurs du logement dans leur travail de prévention des troubles

Fiche action n°64

Développer les actions prévues dans la charte avec les bailleurs privés

Éléments de diagnostic

La Ville du Mans est quotidiennement saisie sur des problèmes de conflits et nuisances de voisinage, et en particulier sur le domaine privé. Actuellement les interventions s'effectuent ponctuellement en dehors d'un cadre légal établissant clairement les compétences de chaque partenaire.

Description de l'action :

Poursuivre les actions engagées auprès des bailleurs privés sur la gestion des conflits et des nuisances de voisinage.

Formaliser les interventions des agents de Tranquillité Publique au sein du patrimoine des bailleurs privés.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention - Sécurité

Partenaires :

- Bailleurs privés

Échéancier :

Signature de la convention pour 3 ans

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan quantitatif et qualitatif des interventions des agents du service

Les objectifs transversaux
Soutenir les acteurs du logement dans leur travail de prévention des troubles

Fiche action n°65

Accompagner Le Mans Habitat dans sa stratégie de tranquillité résidentielle

Éléments de diagnostic

Principal bailleur social de la Ville du Mans, Le Mans Habitat est l'un des acteurs de la tranquillité publique dans de nombreux quartiers de la Ville du Mans

Description de l'action :

1 - Partenariat Police Nationale à travers une convention spécifique prévoyant une réquisition annuelle permanente, des réunions suivant les sites sensibles et des transmissions d'information.

2 - Prévention à travers un partenariat actif avec les services de Police sur des situations problématiques, le Conseil Départemental (signalement ASE), le Service Prévention et Sécurité de la Ville du Mans pour des demandes de passages des agents sur des adresses ciblées et la médiation de nuit avec un prestataire extérieur.

3 - Participation aux dispositifs locaux de sécurité : CLSPD, cellule de veille territoriale, cellule de crise, participation aux ZSP.

4 - Outils internes : dispositif de médiation, mise en place et suivi des procédures de voisinage et gestion des faits d'insécurité, formations des correspondants de site par l'adjoint du DDSP et participation à des formations sur la sûreté et la tranquillité résidentielle dans l'habitat social, observatoire des incivilités, fiches incidents, création de référents sécurité, surveillance du patrimoine vacant, conventions spécifiques avec la Police nationale et la Ville du Mans, fiches bilan des interventions du service Prévention - Sécurité.

5 - Participation à des groupes de travail et de réflexion : plates-formes de médiation, observatoire des faits d'insécurité de l'USH.

Élu référent :

Jean-Claude BOULARD

Pilote :

Le Mans Habitat

Partenaires :

- La Ville du Mans
- Le Mans Métropole
- Service Prévention et Sécurité
- Police Nationale
- Conseil Départemental
- L'USH
- Associations de locataires

Échéancier :

Actions en cours

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Évolution des interventions et adaptation du dispositif de gardiennage aux réalités fluctuantes du terrain

Les objectifs transversaux
Soutenir les acteurs du logement dans leur travail de prévention des troubles

Fiche action n°66

Mettre en œuvre la plate-forme logement

Éléments de diagnostic

Des ménages rencontrent des difficultés de tous ordres dans l'occupation de leur logement : entretien de celui-ci, paiement du loyer, paiement de charges parfois trop élevées, mode d'occupation générant des troubles du voisinage. Le droit commun n'apporte pas toujours aux bailleurs sociaux et gestionnaires de co-propriété les outils nécessaires.

Description de l'action :

Mettre en œuvre la « plate-forme accompagnement logement » permettant de mobiliser les ressources partenariales sur les situations les plus lourdes.

Trois commissions se sont d'ores et déjà tenues à titre expérimental et ont examiné 22 situations, engageant des actions pour chacune d'elles.

Élu référent :

Yves CALIPPE

Pilote :

C.C.A.S

Partenaires :

- Etat (Déléguée du Préfet, DDCS, ARS)
- Bailleurs sociaux et gestionnaires de co-propiétés
- Services municipaux et communautaires
- Conseil Départemental
- Caisse d'Allocations Familiales
- Centre Hospitalier Spécialisé
- ADGESTI...

Échéancier :

Formalisation par une convention le 12 octobre 2015

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Nombre de situations « réglées » par ce dispositif, selon la nature des problématiques
- Nombre de situations n'ayant pas pu trouver de solutions

Les objectifs transversaux
Soutenir les acteurs du logement dans leur travail de prévention des troubles

Fiche action n°67

**Assurer la mixité sociale et les équilibres d'occupation du parc social
dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH)**

Éléments de diagnostic

La Ville du Mans compte 27% de logements locatifs sociaux. Cette moyenne masque de fortes disparités entre quartiers, or la spécialisation de certains secteurs dans le logement ou l'hébergement de ménages fragiles (corrélée à l'absence de possibilité d'accueil de ces mêmes ménages sur d'autres quartiers dépourvus d'offre adaptée) est problématique pour la qualité du vivre ensemble. La réduction de ces disparités en vue d'une meilleure diversité des statuts d'occupation et des ménages accueillis dans les quartiers est engagée et doit se poursuivre, en veillant à l'équilibre de l'occupation du parc social.

Description de l'action :

- Développer l'offre locative sociale en favorisant une meilleure répartition entre les communes et les quartiers du Mans.
- Assurer la mixité dans les nouveaux programmes de logements à travers les outils réglementaires et les partenariats avec les promoteurs et aménageurs.
- Agir pour la diversification de l'habitat dans les quartiers fortement dotés en logements sociaux (action 2.4 du PLH) :
 - ↳ Expertiser et accompagner des projets de ventes de logements HLM, de démolitions ou de changement d'usage.
 - ↳ Faciliter la réalisation de programmes de logements privés.
- Conformément aux lois Accès au Logement et Urbanisme Rénové (ALUR) et Ville, mettre en place une conférence intercommunale du logement et définir avec les partenaires un plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information du demandeur ainsi qu'une convention sur les attributions des logements sociaux.

Élue référente :

Marietta KARAMANLI

Pilote :

Service Habitat Logement (en lien avec les services Urbanisme Foncier et Politique de la Ville)

Partenaires :

- Bailleurs sociaux
- Etat, ANRU, Caisse des Dépôts
- Communes de Le Mans Métropole
- Promoteurs, aménageurs
- Conseil Départemental
- Comité Interprofessionnel du Logement Val de Loire
- associations œuvrant dans le domaine du logement, associations de locataires

Échéancier :

- Novembre 2014 : ateliers PLH (gestion de la demande, accession abordable)
- Automne 2015 : mise en place de la conférence intercommunale du logement
- 2016 : étude de peuplement en vue de l'adoption d'une convention sur les attributions des logements sociaux
- Réunions semestrielles avec les bailleurs sociaux, programmation annuelle des financements.

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Indicateurs dans le cadre du suivi du PLH, délibération annuelle et bilans tous les 3 ans
- Indicateurs et modalités de suivi à définir par la conférence intercommunale du logement

Les objectifs transversaux
Soutenir les acteurs du logement dans leur travail de prévention des troubles

Fiche action n°68

Lutter contre l'habitat indigne en matière de salubrité de l'habitat

Éléments de diagnostic

L'article 4 de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion définit la notion d'habitat indigne : « Constituent un habitat indigne les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé ».

Description de l'action :

Le Maire, au titre de son pouvoir de police en matière de salubrité, participe à la lutte contre l'habitat indigne dans son signalement ou son traitement :

- Non conformité aux règles d'hygiène de l'habitat (Police générale du Maire - Règlement Sanitaire Départemental)

- Habitat insalubre, danger sanitaire ponctuel imminent (Police spéciale du Préfet)

- Code de la Santé Publique

- Saturnisme (Police spéciale du Préfet - Code de la Santé Publique)

- Péril, hôtels meublés, sécurité des équipements des immeubles collectifs (Police spéciale du Maire – Code de la Construction et de l'Habitation).

Élue référente :

Marietta KARAMANLI

Pilote :

Service Habitat Logement – missions exercées au titre du Service Communal d'Hygiène et de Santé

Partenaires :

- Agence Régionale de Santé

- Etat

- Direction Départementale des Territoires (DDT) et Direction Départementale Cohésion Sociale (DDCS)

- Autres partenaires du PDLHI : Etat, Département, CAF, Procureur

Échéancier :

- 15/07/15 CTP validant l'intégration de l'inspecteur de salubrité au service Habitat Logement

- septembre 2015 déploiement d'Orthi outil national de recensement des logements non décents et indignes

- Réunions régulières dans le cadre des instances du PDLHI

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Rapport annuel d'activités au Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne

Les objectifs transversaux
Soutenir les acteurs du logement dans leur travail de prévention des troubles

Fiche action n°69

**Favoriser la qualité du parc de logements sociaux et privés
dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH)**

Éléments de diagnostic

Le territoire regroupe une part significative de logements anciens. L'amélioration permanente de la qualité des logements sociaux et privés constitue une priorité pour la qualité de vie sur notre territoire. Dans le parc social, il est nécessaire de continuer à soutenir l'amélioration continue du parc, les travaux de sécurisation et la qualité du cadre de vie. Dans le parc privé, il s'agit de lutter contre le logement dégradé et indigne. En outre, certaines copropriétés semblent présenter des fragilités.

Description de l'action dans le parc social

- Poursuivre les actions en faveur de la qualité des logements sociaux, notamment le soutien aux travaux de sécurisation avec un objectif de 400 logements subventionnés par an.
- Agir pour la qualité de vie dans les quartiers d'habitat social en renforçant l'animation des démarches de gestion urbaine de proximité, en expertisant les besoins d'amélioration des abords d'immeubles et en poursuivant la réhabilitation des logements.

Description de l'action dans le parc privé

- L'action de Le Mans Métropole s'appuie sur des outils opérationnels (ex. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et sur sa délégation des aides de l'Anah.
- Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et dégradé au travers de la participation au Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne(PDLHI) et de l'amélioration de la connaissance des logements de mauvaise qualité
 - Expertiser et soutenir les besoins d'amélioration des copropriétés.

Élue référente :

Marietta KARAMANLI

Pilote :

Service Habitat Logement (en lien avec le service Politique de la Ville)

Partenaires :

- Bailleurs sociaux
- Etat, ANRU, Caisse des Dépôts, Région
- Communes de Le Mans Métropole
- Partenaires du PDLHI : Etat, Département, ARS, CAF
- Anah et opérateurs (Soliha, CitéMétairie)
- Propriétaires privés, syndics, notaires
- Associations de locataires
- artisans et entreprises du bâtiment

Échéancier :

- Novembre 2014 : atelier PLH consacré aux copropriétés
- Décembre 2014 : adoption du schéma pluriannuel des réhabilitations 2015-2017
- 2015 : élaboration du contrat de ville, Opah prolongée jusqu'à septembre 2017,
- Réunions régulières dans le cadre des instances du PDLHI et de l'Opah

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Indicateurs dans le cadre du suivi du PLH, délibération annuelle et bilans tous les 3 ans
- Rapport annuel d'activité des aides Anah et bilans annuels de l'Opah Nationale-Gares

Les objectifs transversaux
Soutenir les acteurs du logement dans leur travail de prévention des troubles

Fiche action n°70

**Prendre en compte les conditions de logement des publics fragiles
dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH)**

Éléments de diagnostic

La Ville du Mans compte une proportion significative de ménages à bas revenus : en 2011, 20% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté. Cette proportion est en augmentation. Certains ménages, qui cumulent une fragilité économique, des difficultés d'insertion sociale et pour certains un mode de vie particulier (par exemple gens du voyage en habitat-caravane), peuvent rencontrer des problèmes d'accès ou de maintien dans un logement décent. Le PLH accorde une attention particulière à ces publics, en lien avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Description de l'action :

- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes défavorisées :
 - * développement des logements "très sociaux" (financement PLAi) sur tout le territoire
 - * actions en faveur du maintien dans le logement avec une approche préventive et globale
 - * développement d'une offre de logements accompagnés (maisons-relais, résidences sociales)
 - * contribution à la connaissance de l'offre d'hébergement, appui au renforcement de la qualité de cette offre.
- Développer une offre d'habitat adapté pour des familles de gens du voyage :
 - * identifier les besoins dans leur diversité
 - * prévoir une place pour l'habitat caravane dans les documents d'urbanisme
 - * créer une offre diversifiée.

Élue référente :

Marietta KARAMANLI

Pilote :

- Service Habitat Logement (en lien avec le service Urbanisme Foncier)

Partenaires :

- Copilotes du PDALPD : Etat, Département
- Bailleurs sociaux
- CCAS
- Associations œuvrant dans le domaine du logement ou de l'hébergement des personnes en difficultés, associations de locataires
- CAF
- SMGV, Centre social Voyageurs 72

Échéancier :

- 2015-2016 : étude sur l'habitat des gens du voyage en lien avec l'élaboration du PLU communautaire
- Réunions régulières dans le cadre des instances du PDALPD, programmation annuelle des financements PLAi
- Publication annuelle du catalogue des dispositifs d'accueil, d'hébergement et de logements adaptés (avec la DDCS)

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Indicateurs dans le cadre du suivi du PLH, délibération annuelle et bilans tous les 3 ans
- Bilan annuel des logements sociaux financés en PLAi notamment en structures

Les objectifs transversaux
Accompagner les actions de Tranquillité publique dans les transports en commun

Fiche action n°71

Participer aux actions entreprises par la SETRAM

Éléments de diagnostic

La présence humaine des conducteurs, vérificateurs et plus récemment médiateurs, dans les bus et tramway ainsi que le développement de la vidéosurveillance ont progressivement permis de faire du réseau de la SETRAM l'un des réseaux de transport en commun les plus sûrs de France.

Description de l'action :

1 - Poursuivre des réunions trimestrielles du Comité pour assurer un suivi partenarial sur les problèmes de sécurité dans le réseau de transport en commun de la SETRAM.

2 - Maintenir la présence des médiateurs de la SETRAM sur le réseau.

3 - Soutien aux vérificateurs lors des sorties de certains établissements scolaires ou sur certaines opérations de contrôle.

4 - Poursuivre les actions de prévention auprès des publics scolaires pour valoriser le transporteur.

5 - Poursuivre le déploiement de la vidéosurveillance sur le réseau.

Élu référent :

Jean-François SOULARD

Pilote :

SETRAM

Partenaires :

- Représentants du personnel
- Service Prévention - Sécurité
- Procureur de la République
- Préfecture
- Police Nationale et Gendarmerie
- Structures de quartiers
- Services municipaux

Échéancier :

Actions en cours

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan chiffré des problèmes de sécurité établi par le transporteur à chaque réunion du comité de suivi et propositions pour tenter de les régler
- Utiliser les données de l'observatoire pour suivre l'évolution
- Bilan quantitatif et qualitatif des actions engagées
- Evolution des dégradations et des comportements dans les transports urbains

Les objectifs transversaux
Accompagner les actions de Tranquillité publique dans les transports en commun

Fiche action n°72

Mieux prendre en compte la thématique « Gare » en lien avec la SNCF

Éléments de diagnostic

La configuration de la gare a considérablement évolué et cette évolution génère de nombreux regroupements de jeunes, mais aussi du public de rue, qui conduisent parfois à des confrontations entre groupes.

Description de l'action :

Accompagner la SNCF dans ses actions de prévention auprès des jeunes usagers du rail (actions dans les établissements scolaires).

Accompagner la SNCF dans ses actions concrètes de sécurisation, de médiation, et de prévention spécifique sur le site de la Gare du Mans.

Une convention existe entre la SNCF et le service de prévention spécialisé pour une action ciblée sur le site.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention-Sécurité

Partenaires :

- SNCF
- Police Nationale
- Prévention Spécialisée

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Evolution de la situation du secteur gare
- Bilan des actions menées

Les objectifs transversaux
Prévenir les risques liés à la consommation excessive d'alcool et autres produits

Fiche action n°73

Limiter la vente l'alcool à emporter

Éléments de diagnostic

Constats de mineurs et de jeunes adultes en état d'ivresse manifeste sur les contrôles nocturnes. Interdiction de vendre de l'alcool aux mineurs. Interdiction de vendre de l'alcool à emporter entre 22h et 8h.

Description de l'action :

1 - Un arrêté pour encadrer les heures d'ouverture des débits de boissons qui possèdent uniquement une licence à emporter (petite ou grande).

2 - Actions de contrôle et de répression des manquements à la règle par la Police Nationale et Municipale en lien avec les services de la Préfecture.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention-Sécurité

Partenaires :

- Police Nationale
- Préfecture

Échéancier :

1 - Septembre 2015 : communication sur le nouvel arrêté municipal restreignant les horaires des débits de boisson à emporter

2 - A partir du 4^{ème} trimestre 2015.

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Evolution du nombre de verbalisations
- Bilan des constats lors des contrôles nocturnes municipaux

Les objectifs transversaux
Prévenir les risques liés à la consommation excessive d'alcool et autres produits

Fiche action n°74

Accompagner les actions de répression de l'ivresse publique et manifeste

Éléments de diagnostic

Actuellement, les cas d'ivresse publique manifeste (notamment en lien avec l'arrêté municipal concernant la consommation d'alcool sur la voie publique), mobilisent beaucoup d'heures de fonctionnaires de Police car ils accompagnent les personnes en état d'ivresse vers l'hôpital pour un certificat médical permettant la mise en salle de dégrisement.

Description de l'action :

1 - Permettre à la Police Nationale de faire respecter l'arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique.

2 - Mettre en place un partenariat avec le commissariat en finançant des vacations de médecin, afin de faciliter la mise en salle de dégrisement en cas d'IPM sur la voie publique.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention-Sécurité

Partenaires :

- Police Nationale
- Préfecture
- Centre Hospitalier Spécialisé et Centre Hospitalier
- Médecins généralistes

Échéancier :

Action en cours

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Nombre d'interpellations pour ivresse publique manifeste
- Bilan quantitatif et qualitatif des vacations de médecins au Commissariat

Les objectifs transversaux
Prévenir les risques liés à la consommation excessive d'alcool et autres produits

Fiche action n°75

Développer les actions de prévention contre l'alcoolisme

Éléments de diagnostic

L'hyper alcoolisation des jeunes est un phénomène préoccupant encouragé par l'offre d'alcool à bas prix et les conditions d'accès aux produits. Agir efficacement contre ce fléau nécessite d'agir sur les deux leviers que sont la prévention et la répression.

Description de l'action :

1 - Mener une action de prévention par les pairs en cœur de ville : Prév'ambule

2 - Renforcer le respect de la réglementation et la répression des manquements par des contrôles et verbalisation de la Police Municipale qui pourra verbaliser les manquements à la règle (alcool sur la voie publique, alcoolisation des mineurs, ivresse manifeste...).

Élus référents :

Catherine BRULÉ-DELAHAYE
Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention-Sécurité

Partenaires :

- Les établissements signataires de la Charte pour la qualité de la vie nocturne
- Vie Libre (association d'anciens alcooliques anonymes)
- Service Jeunesse

Échéancier :

1 - Mise en place en novembre 2015

2 - A partir de l'été 2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan des actions de prévention
- Evolution du nombre de verbalisations

Les objectifs transversaux
Prévenir les risques liés à la consommation excessive d'alcool et autres produits

Fiche action n°76

**Faire de la prévention de la délinquance un enjeu et objectif
du Contrat Local de Santé Intercommunal**

Éléments de diagnostic

Les programmes d'actions de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance et du Contrat Local de Santé Intercommunal abordent des thématiques communes.

La lutte contre les addictions et la consommation de produits psychoactifs est un axe défini comme prioritaire par ces deux dispositifs (il fait l'objet d'une fiche action).

L'amélioration de la santé psychique, l'éducation à la vie affective et sexuelle et l'hygiène et la salubrité sont également des thématiques partagées par la stratégie territoriale de prévention de la délinquance et le CLSI.

Description de l'action :

1 - Hygiène et salubrité :

Détecter les situations d'indécence des logements et lutter contre l'insalubrité.
Prévention des risques liés aux nuisances sonores (voisinage et vie nocturne).

2 - Amélioration de la Santé Psychique :

Renforcer le repérage des personnes présentant des troubles du comportement et/ou susceptibles d'avoir un impact sur la sécurité et la tranquillité publique en développant notamment les formations spécialisées auprès des personnes intervenant sur la voie publique.

3 - Education à la vie affective et sexuelle :

- Développer les programmes de promotion et d'éducation à la sexualité et au rapport entre les genres
- Poursuivre le travail avec les structures de lutte contre les addictions et la consommation de produits psycho actifs, dans la prévention des conduites à risques.

Élue référente :

Catherine BRULÉ-DELAHAYE

Pilote :

Direction Proximité et Tranquillité

Partenaires :

- Service Prévention-Sécurité
- Associations de soins, prévention, éducation et réduction des risques
- Police Nationale
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- ARS
- Etablissements sanitaires
- CPAM
- Education Nationale
- Maison des adolescents
- Professionnels de santé, de proximité et de l'accompagnement social et médico-social
- Bailleurs sociaux

Échéancier :

En cours

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan qualitatif et quantitatif des actions menées
- Diminution des conduites à risques

Les objectifs transversaux
Prévenir les risques liés à la consommation excessive d'alcool et autres produits

Fiche action n°77

Mieux prendre en compte les autres addictions

Éléments de diagnostic

Les consommations massives (« binge drinking »), la polyconsommation et une première consommation de plus en plus jeune sont aujourd'hui une préoccupation majeure. Désormais, ces consommations et le trafic de drogues sont visibles sur la place publique et dans les parties communes des immeubles.

La consommation de produits psychoactifs peut entraîner des conduites à risques pour la santé mais également des agressions, des incivilités, des altercations ou des dégradations. Dans le cadre du Contrat Local de Santé intercommunal la lutte contre les addictions constitue également une priorité.

Description de l'action :

1 - Développer les programmes d'information et de promotion de la santé prévenant les comportements addictifs et notamment par le renforcement de compétence psychosociales dans le milieu scolaire s'agissant des jeunes, dans le champ du travail s'agissant des adultes.

2 - Introduire l'éducation à la santé avec un volet spécifique sur les addictions dans l'accompagnement à la parentalité.

3 - Repérer et accompagner les personnes en situation de précarité et/ou marginalisées dans la prise en compte de leur dépendance.

4 - Poursuivre les partenariats mis en place dans le cadre de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA).

5 - Prévenir les comportements à risques lors des événements festifs notamment par la prévention par les pairs (Prev'ambule).

Élue référente :

Catherine BRULÉ-DELAHAYE

Pilote :

Direction Proximité et Tranquillité

Partenaires :

- Service Prévention-Sécurité
- Service Jeunesse
- Associations de soins, prévention, éducation et réduction des risques,
- Police Nationale
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- ARS
- Etablissements sanitaires
- CPAM
- Education Nationale
- Maison des adolescents
- Professionnels de santé, de proximité et de l'accompagnement social et médico-social

Échéancier :

En cours

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan qualitatif et quantitatif des actions menées
- Diminution des conduites à risque

Les objectifs transversaux

Soutenir l'accès au droit et à la médiation

Fiche action n°78

Favoriser l'accès aux droits

Éléments de diagnostic

Les services de police et de justice sont de plus en plus interpellés dans des dossiers pour lesquels ils n'étaient pas sollicités jusqu'à présent. Paradoxalement, de nombreuses personnes ne font pas valoir les droits auxquels elles pourraient prétendre. En conséquence, il apparaît nécessaire de soutenir l'accès des personnes aux ressources existantes.

Description de l'action :

1 - Soutenir l'action du Conseil Départemental de l'Accès Aux Droits (CDAD) dans ses missions de proximité auprès des populations les plus démunies :

- actions d'accès des citoyens défavorisés des quartiers sensibles à une meilleure connaissance de leurs droits (consommation, surendettement....)
- la Maison de la Justice et du Droit.

2 - Soutien aux Conciliateurs de Justice : ouverture d'une permanence dans les quartiers Sud du Mans.

3 - Accompagnement des usagers pour les inciter à déposer plainte chaque fois que cela est nécessaire.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Sécurité - Prévention

Partenaires :

- CDAD
- Parquet
- Tribunal de Grande Instance
- Conciliateurs de Justice
- Structures de quartiers
- Police Nationale
- Associations

Échéancier :

En cours

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan d'activités annuel

Les objectifs transversaux

Soutenir l'accès au droit et à la médiation

Fiche action n°79

Participer à la prise en charge des victimes

Éléments de diagnostic

Quelle que soit l'infraction dont il est victime, chaque citoyen peut obtenir la réparation de son préjudice devant les juridictions civiles ou pénales et se faire assister ou représenter par un avocat.

Il peut bénéficier, sous certaines conditions de la prise en charge totale ou partielle de ses frais de justice dans le cadre de l'aide juridictionnelle ou au titre de votre assurance de protection juridique.

En cas de condamnation de l'auteur de l'infraction, et s'il est insolvable, une indemnisation peut être accordée par l'Etat (fonds de garantie, CIVI, SARVI).

Il peut également se faire conseiller sur les aspects non juridiques sur sa situation (soutien psychologique ou social) par le Bureau d'aide aux victimes.

Description de l'action :

Faire connaître et soutenir l'action du Bureau d'aides aux victimes (BAVI).

Association animée par des bénévoles, le Bureau d'aide aux victimes assure plusieurs missions d'accompagnement, avant le dépôt de plainte et jusqu'à l'indemnisation.

Première association des victimes de tout l'Ouest, le Bavi suit plus de 2 000 dossiers chaque année.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Sécurité - Prévention

Partenaires :

- BAVI
- Parquet
- Tribunal de Grande Instance

Échéancier :

En cours

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan d'activités annuel

Les objectifs transversaux

Informer, orienter et associer les habitants

Fiche action n°80

Faire des habitants des acteurs de la tranquillité publique

Éléments de diagnostic

Le manque de dialogue ainsi que l'absence de réponses et de visibilité des actions peuvent accentuer le sentiment d'insécurité et amenuisent la crédibilité des institutions. Il est donc nécessaire d'informer davantage les habitants pour les associer à la concertation sur les questions de sécurité, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance.

Description de l'action :

Permettre de continuer à créer du lien ou recréer du lien avec les habitants avec différents outils :

- Les Conseils de Quartiers, présents sur l'ensemble du territoire manceau ; instance consultative qui regroupe à la fois des représentants d'habitants et des représentants d'associations.

- Les visites de quartiers : le Maire et son équipe continue d'aller au contact direct des habitants sur leur quartier d'habitation.

- Les Conseils Citoyens : instance née avec la signature du dernier Contrat de Ville, qui s'adresse aux habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, pour leur permettre de s'exprimer et participer à la mise en place d'actions sur les territoires ciblés.

- Les Comités de quartier Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) permettent sur ses territoires des quartiers en ZSP de traiter des problématiques en y associant notamment les bailleurs et les représentants des habitants dans le périmètre concerné (commerces, associations...).

Élus référents :

Christophe COUNIL

Abdellatif AMMAR

Pilote :

Mission Citoyenneté - Démocratie locale

Service Prévention-Sécurité

Cabinet du Maire-Président

Partenaires :

-Les services de la Collectivité

- Les Conseils de quartier

- Les Conseils citoyens

- Les instances de concertation

- Les associations de quartier

- Les partenaires de la Tranquillité Publique

Échéancier :

Actions en cours

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan des actions menées par les Conseils de Quartier, les Conseils citoyens...

- Bilan des visites de quartier

Les objectifs transversaux

Informer, orienter et associer les habitants

Fiche action n°81

Faire connaître le Centre d'appel Tranquillité Publique : 02 43 47 45 45

Éléments de diagnostic

Couplé avec le numéro de la Cellule Proximité, ce centre d'appel est un lieu centralisé d'écoute et de recueil des problèmes qui n'a pas vocation à se substituer au standard de la Police Nationale. En fonction de la nature des situations, des actions seront engagées avec les partenaires concernés.

Description de l'action :

- 1 - Développer la communication autour du Centre d'appel de la Tranquillité Publique.
- 2 - Assurer le suivi des doléances des habitants avec un principe simple : tout appel doit obtenir une réponse rapidement.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention - Sécurité

Partenaires :

- Les services de la collectivité
- Cabinet du Maire - Président
- Les Conseils de quartier

Échéancier :

2016

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Bilan des doléances traitées chaque année

Les objectifs transversaux

Informer, orienter et associer les habitants

Fiche action n°82

Renseigner davantage des citoyens sur les dispositifs existants

Éléments de diagnostic

Bien souvent, nos concitoyens ne savent plus à qui s'adresser devant la multitude d'acteurs intervenant dans le domaine de la tranquillité publique. Il est donc important de mieux communiquer sur les actions de la Collectivité et de ses partenaires.

Description de l'action :

1 - Assurer un suivi régulier des actions de tranquillité publique dans les publications de Le Mans Notre Ville.

2 - Mettre en place une page internet actualisée régulièrement permettant à chacun d'y trouver les informations qu'il recherche sur toutes les questions liées à la tranquillité publique.

3 - Editer un guide de la tranquillité publique permettant de comprendre le rôle de chaque acteur avec ses coordonnées.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention-Sécurité en lien avec le Service Communication externe

Partenaires :

- Cabinet du Maire-Président

Échéancier :

1 - Actions en cours

2 - 2016

3 - 2016 / 2017

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Suivi des publications
- Réalisation effective des outils évoqués

La gouvernance de la Stratégie territoriale

Fiche action n°83

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Éléments de diagnostic

Un grand nombre d'actions sont mises en place dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. La dernière Stratégie Territoriale 2012/2014 a ainsi permis de mettre en place plusieurs groupes de travail : mineurs, cœur de ville, chargés de suivre les actions menées et d'en produire les bilans. D'autres groupes sont encore à créer.

Description de l'action :

1 - Mettre en place d'autres groupes de travail, en fonction des problématiques mises en exergue dans la seconde stratégie.

2 - Bilan annuel de la stratégie présenté en Conseil Municipal dans le mois suivant son adoption par le CLSPD.

Élus référents :

Christophe COUNIL
Quentin PORTIER

Pilote :

Service Prévention - Sécurité

Partenaires :

- les membres du CLSPD

Échéancier :

- Sur la durée de la Stratégie 2016-2020

- Au moins une réunion plénière du CLSPD par an

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Compte rendu des groupes thématiques
- Retour des membres du CLSPD

La gouvernance de la Stratégie territoriale

Fiche action n°84

Le comité de coordination

Éléments de diagnostic

Depuis plusieurs années, le pilotage de la Tranquillité Publique au plus haut niveau est mis en œuvre. Il convient d'acter son organisation dans le cadre de la Stratégie Territoriale.

Description de l'action :

Ces rencontres régulières sont fondées sur le respect des compétences et des responsabilités de chacun.

Ce pilotage accentue la concertation et le suivi des dossiers.

Les missions du comité :

- Examiner les problématiques émergentes
- Assurer le suivi des actions
- Décider de mettre en place, poursuivre ou stopper une action.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention - Sécurité

Partenaires :

Pour les services de l'État :

- Préfète de la Sarthe + Directeur de Cabinet
- Procureur de la République
- Direction Départementale de la Sécurité Publique

Pour la Ville du Mans :

- Maire du Mans
- Adjoint à la Tranquillité Publique
- Directeur Général des Services
- Directeur du Service Prévention-Sécurité
- Directeur du Cabinet du Maire

Échéancier :

Les réunions de cette instance ont lieu une dizaine de fois par an

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- A chaque réunion, un bilan sur les avancées est fait avec un document support préparé par le Service Prévention-Sécurité

La gouvernance de la Stratégie territoriale

Fiche action n°85

Le travail en intercommunalité

Éléments de diagnostic

Certains problèmes rencontrés sur la Ville du Mans se retrouvent dans les deux autres communes de la Circonscription de Police du Mans : Allonnes et Coulaines. Sans aller vers la mise en place d'un Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance, il est proposé de renforcer les partenariats entre les 3 communes.

Description de l'action :

Créer les conditions d'échanges sur des sujets précis qui sont des préoccupations partagées par ces 3 communes.

2 objectifs recherchés :

- enrichir la réflexion,
- renforcer la cohérence des actions, en intégrant les communes d'Allonnes et de Coulaines dans les groupes de travail du CLSPD du Mans lorsque la thématique les concerne.

Élu référent :

Christophe COUNIL

Pilote :

Service Prévention-Sécurité

Partenaires :

- Élus et Coordonnateurs des CLSPD des communes d'Allonnes, de Coulaines et du Mans

Échéancier :

2016 - 2020

Indicateurs de suivi et critères d'évaluation :

- Mise en œuvre d'actions communes

Les caractéristiques de la délinquance en Sarthe et dans la zone Police

Ces données sont extraites du Plan départemental de la prévention de la délinquance de la Sarthe 2015 - 2017.

■ 2011 - 2014 : Une hausse de la délinquance en Sarthe

Les séries statistiques 2011 - 2014 des chiffres de la délinquance montrent une hausse dans tout le département :

- + 22% pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) dont forte augmentation des violences physiques crapuleuses (+50%) et des violences sexuelles (+78%) ;
- + 15% pour les atteintes aux biens (AAB) dus à l'augmentation des vols avec violence (+50%) et des cambriolages (+38%) ;
- + 33% pour les infractions économiques et financières (IEF) ;
- + 77% pour les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS), particulièrement due à une augmentation des interpellations pour usage de stupéfiants (+116%).

■ La délinquance rurale et péri-rurale augmente mais une tendance plus favorable en zone urbaine

C'est en zone de Gendarmerie que les augmentations sont les plus importantes (+61% pour les AVIP, + 35% pour les AAB, +40% pour les IEF et +76% pour les ILS).

Alors que dans la zone Police s'étendant sur les villes du Mans, Allonnes et Couaines, la tendance est beaucoup favorable :

- Stabilisation des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP), dont une diminution de 12% des violences physiques non crapuleuses ;
- Diminution de 3% des atteintes aux biens (AAB) dont une baisse des cambriolages de 12% ;
- Augmentation de 27% des IEF ;
- Forte hausse des infractions à la législation sur les stupéfiants (+55%) essentiellement due à l'usage de stupéfiants (+61%).

■ Une inversion de la tendance de la délinquance en Zones de Sécurité Prioritaire

La politique de ZSP produit des effets significatifs puisqu'elle a permis, durant la période 2013 - 2014, une baisse de la délinquance dans plusieurs catégories d'infractions, tendance contraire à celle constatée dans l'ensemble du département.

	2013	2014	Évolution
atteintes volontaires à l'intégrité physique	262	235	- 10,3%
atteintes aux biens	549	623	+ 13,5%
infractions économiques et financières	53	43	- 18,9%
infractions à la législation sur les stupéfiants	164	119	- 27,4%

■ **L'implication des mineurs dans la délinquance reste importante et tend à augmenter**

Sur la période 2011 - 2014, on constate une augmentation de l'implication des mineurs dans les faits de délinquance.

Part des mineurs impliqués dans la commission d'infraction en zone Police en 2014

Atteintes volontaires à l'intégrité physique	24%
Violences physiques crapuleuses	56%
Violences physiques non crapuleuses	22%
Violences sexuelles	26%
Atteintes aux biens	37%
Viols sans violence	21%

■ **Les violences faites aux femmes et violences intrafamiliales restent à un niveau important**

La répartition du nombre de personnes victimes de violences intra familiales montre l'ampleur de ce phénomène dans les deux zones, même si en zone gendarmerie le bilan est plus contrasté. Les violences intrafamiliales sont souvent associés à un contexte d'alcoolisation (80% en zone gendarmerie).

**Évolution de la délinquance en matière de violences
conjugales et intra familiales en zone Police**

	Année			Différence en nombre de faits	Variation 2011 - 2014	
	2012	2013	2014			
Violences	187	170	218	+ 31	+ 17%	↗
Violences sexuelles par conjoint	3	3	10	+ 7	+ 233%	↗
Menaces ou harcèlement par conjoint	34	21	57	+ 23	+ 68%	↗
Nombre de femmes décédées suite à des violences conjugales	0	0	2	+ 2	+ 200%	↗

■ Une diminution des atteintes à la tranquillité publique en zone police

La définition de ce phénomène est donnée à l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales, les atteintes à la tranquillité publiques sont « *les rixes et disputes, le tumulte dans les lieux publics, les bruits y compris les bruits de voisinage, les rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique* ».

Dès lors, rentrent également dans le champ des atteintes à la tranquillité publique, et sont comptabilisés comme tels par les forces de l'ordre : les violences urbaines diverses (incendies de véhicules, de poubelles, etc.), les atteintes aux biens et dégradations volontaires, les atteintes à l'autorité publique, les comportements dangereux ou gênants (vols violents, à main armée, atteintes à la dignité ...).

Sur l'ensemble du département pour la période 2012-2013, le nombre total d'atteintes à la tranquillité publique constatées dans le département a connu une baisse de 5%. Cependant, si le nombre global d'atteintes à la tranquillité publique reste plus important en zone police qu'en zone gendarmerie, et si les types d'atteintes y restent plus diversifiés, la baisse globale des infractions constatées est plus importante en zone police.

En effet, pour la zone police, le nombre total d'atteintes à la tranquillité publique constatées en zone police est passé de 3 593 en 2012 à 3 181 en 2013. Cela représente une baisse de 11,47%, avec les évolutions suivantes :

- les violences urbaines ont diminué de 18% ;
- les atteintes aux biens et dégradations volontaires ont baissé de 15% ;
- les atteintes à l'autorité publique ont réduit de 18% ;
- les comportements dangereux ou gênants ont légèrement diminué de 8% ;
- les comportements perturbants (racolage) ont augmenté de 32%.

■ ZOOM SUR L'ACTION DE LA POLICE NATIONALE EN 2015

En 2014, les effectifs du commissariat du Mans ont traité 46 055 appels "17, police secours" qui ont donné lieu à 12 292 interventions sur la voie publique.

Concernant l'action menée et les résultats obtenus depuis le début de l'année 2015, on pourra souligner :

- ◆ Un taux d'élucidation remarquable pour les atteintes aux personnes (en résumé les violences de toute nature, que ce soit en intrafamilial ou sur la voie publique) puisque 68% des faits portés à notre connaissance ont été élucidés sur le ressort de la circonscription. Le nombre de faits élucidés en ce domaine progresse de + 17,6% d'une année à l'autre.
- ◆ 78,46% des plaintes déposées pour coups et blessures ont conduit à l'identification et à la mise en cause de l'auteur.
- ◆ 62 personnes ont été mises en cause depuis le début de l'année pour des faits de vol avec violences, ce qui représente une progression de +17%.
- ◆ 66 cambrioleurs ont été identifiés et mis en cause, 9 ont été écroués.
- ◆ 152 personnes ont été mises en cause pour des affaires de recel (sachant que le "receleur" est souvent le voleur) soit +31% par rapport à la même période de l'année dernière.
- ◆ 457 personnes ont été mises en cause dans le cadre d'affaires de stupéfiants, dont 32 pour trafic.
- ◆ 26 incendiaires ont été confondus, ce qui représente une progression des mis en cause de +53%.
- ◆ Les policiers intervenants ont été victimes de 99 affaires de violences (26 ont déjà été blessés dans ce cadre) soit + 12,5% ce qui témoigne d'un fort engagement sur la voie publique. 57 individus ont été interpellés et mis en cause dans ce cadre.
- ◆ 139 faits de détention d'arme sur la voie publique ont été mis à jour par l'activité de nos services.

Enfin, de manière plus globale, on peut préciser que depuis le 1er janvier 2015 : 3741 affaires ont été résolues par le commissariat, 3218 personnes ont été mises en cause dans le cadre de ces affaires, dont 930 ont été placées en garde à vue et 91 écroués.

Emmanuel MORIN

Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Sarthe

Évolution des principaux indicateurs de délinquance en zone Police de 2011 à 2014

	Années				Différence nombre de faits	Variation 2011 - 2014		Rappel Sarthe
	2011	2012	2013	2014				
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	1 943	1 925	1 780	1 950	+ 7	0%	=	+ 22%
Violences physiques crapuleuses	209	207	286	310	+ 101	+ 48%	↗	+ 50%
Violences physiques non crapuleuses	1 192	1 108	996	1 044	- 148	- 12%	↘	+ 8%
Violences sexuelles	131	140	140	167	+ 36	+ 27%	↗	+ 78%
Menaces de violence	411	407	358	429	+ 18	+ 4%	↗	+ 30%
Atteintes aux biens	6 404	6 038	5 458	6 238	- 166	- 3%	↘	+ 15%
Vols avec violence	209	270	286	310	+ 101	+ 48%	↗	+ 50%
Vols sans violence	2 585	2 165	2 104	2 514	- 71	- 3%	↘	+ 8%
Cambriolages	682	589	642	603	- 79	- 12%	↘	+ 28%
Vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur	1 490	1 455	1 101	1 430	- 60	- 4%	↘	+ 18%
Destructions et dégradations de biens	1 438	1 559	1 325	1 381	- 57	-4%	↘	+ 9%
Infractions à la législation sur les stupéfiants	444	518	738	687	+ 243	+ 55%	↗	+ 77%
Trafic et revente sans usage de stupéfiants	1	2	5	0	- 1	- 100%	↗	- 88%
Usage et revente de stupéfiants	48	37	45	50	+ 2	+ 4%	↗	- 30%
Usage de stupéfiants	395	479	688	636	+ 241	+ 61%	↗	+ 116%
Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	0	0	0	1	+ 1	+ 100%	↗	- 31%
Escroqueries et infractions financières	1 008	1 022	1 091	1 276	+ 268	+ 27%	↗	+ 33%

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la délinquance du Mans est le fruit d'un long travail de concertation - 80 temps d'échanges et de concertation sur 4 mois -

I. Des échanges avec les élus et services de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole (44)

■ Jeudi 7 mai 2015

Déplacement à Poitiers avec les élus de la Commission Vie des quartiers - Tranquillité Publique pour y rencontrer les élus et techniciens responsables de la Police Municipale de Poitiers.

■ Mardi 12 mai 2015

➤ Patrick DELPECH	Adjoint au Maire et Vice-président au Personnel
Jean HUEZ	DGA Ressources et Moyens
Bruno JARRY	DRH

■ Jeudi 21 mai 2015

➤ Marietta KARAMANLI	Vice-présidente au Logement
Stéphanie JACQUET	Directrice du Service Habitat - Logement

■ Jeudi 21 mai 2015

➤ Sophie MOISY	Conseillère Municipale déléguée au handicap
Corinne BERNARD	Chargé de Mission Handicap

■ Jeudi 21 mai 2015

➤ Jacqueline PEDOYA	Adjointe au Maire chargée du Rayonnement de la Ville
Franck MIOT	Directeur du Service Tourisme et Patrimoine

■ Vendredi 22 mai 2015

➤ Didier BAHIN	Directeur Général des Services
Sandrine REBELLO	Directrice Proximité - Tranquillité publique

■ Jeudi 28 mai 2015

Réunion de la Commission Vie des Quartiers - Tranquillité Publique sur la Police Municipale

■ Jeudi 28 mai 2015

➤ Françoise DUBOIS	Conseillère Communautaire déléguée au Commerce
Sylvie PERCHERON	Chargée de Mission auprès de la Direction Générale

■ Jeudi 28 mai 2015

➤ François EDOM	Adjoint au Maire chargé du Sport
Pierre GRAS	Directeur du service des Sports

■ **Mardi 2 juin 2015**

- Renée KAZIEWICZ Vice-Présidente à la Propreté de l'espace public
- Matthieu WICQUART Directeur des services Eau et Propreté
- Alain BARRÉ Directeur du service Régies du domaine public

■ **Mercredi 3 juin 2015**

Réunion avec les élus siégeant au Comité Technique Paritaire (CTP) en vue de la création du service Prévention - Sécurité en application de la délibération du Conseil Municipal du 26 février 2015.

■ **Jeudi 4 juin 2015**

- Samuel GUY Vice-Président au Développement durable
- Daniel PLUCHON Chargé d'études environnement à la DIRENV

■ **Jeudi 4 juin 2015**

- Isabelle SEVERE Adjointe au Maire à l'Enfance
- Pascal SIMONET Directeur du service Enfance - Petite Enfance

■ **Jeudi 4 juin 2015**

- Florence PAIN Conseillère Déléguée aux espaces naturels péri-urbains
- Mélanie PAPIN Directrice de l'Arche de la Nature

■ **Jeudi 4 juin 2015**

- Rémy BATIOT Vice-Président aux Mobilités
- Eric BANSARD Chef du service Aménagement Urbain
- Christine TAXIL Directrice du service **Voirie - Circulation - Eclairage public**

■ **Lundi 8 juin 2015**

- Karine AUBERT Responsable de la Cellule de proximité

■ **Lundi 8 juin 2015**

- Nicolas LANDY Vice-Président au développement économique
- Jean-Marie MACOUIN Directeur de Le Mans Développement

■ **Lundi 8 juin 2015**

- Elen DEBOST Adjointe au Maire chargée de la Jeunesse
- Michel JAMOIS Directeur du service Jeunesse
- Romain LAFOUX Responsable pôle Action éducative du Service Jeunesse

■ **Mercredi 10 juin**

- Bernard BREUX Adjoint au Maire chargée de la Nature dans la ville
- Loïc PENEAU Directeur du Service Nature en ville

■ **Jeudi 11 juin 2015**

- Reynald VOGEL Chef du service Vie des quartiers et salles municipales
- Olivier BRILLANT Gestionnaire des salles municipales

■ **Jeudi 11 juin 2015**

➤ Marlène SCHIAPPA Adjointe au Maire chargée de l'Égalité

■ **Jeudi 11 juin 2015**

➤ Gaëlle MAGA Cellule Organisation - Prospective de la DAES

■ **Vendredi 12 juin 2015**

➤ Lydia HAMONOU-BOIROUX Adjointe au Maire chargée de l'Administration
citoyenne

Laurence POITOU Directrice du service Population

■ **Vendredi 12 juin 2015**

➤ Judith BOITARD Responsable du service Politique de la Ville

■ **Lundi 15 juin 2015**

➤ Agnès BESNARD Adjointe au Maire à la Culture
Majid EL ARRASSE Conseiller municipal délégué au livre et aux
médiathèques

■ **Lundi 15 juin 2015**

➤ Yves CALIPPE Adjoint au Maire chargé des Solidarités
Pierre LEGUY Directeur des Solidarités et du CCAS

■ **Lundi 15 juin 2015**

➤ Catherine BRULÉ-DELAHAYE Adjointe au Maire chargée de la Santé publique
Élise JEANNE Coordinatrice du Contrat local de Santé

■ **Lundi 15 juin 2015**

➤ Samuel LOPES Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme
Catherine GOUHIER Vice-Présidente à l'Urbanisme
Sylvie CABARET Directrice du service Urbanisme - Foncier
Patrice BICHON Responsable de la division Droits des sols

■ **Mercredi 17 juin 2015**

➤ Jacques GOUFFÉ Adjoint au Maire et Président de CENOVIA
Sébastien BOISSAT DE MAZERAT Directeur du service Architecture - Patrimoine bâti
Isabelle CARON Directrice de CENOVIA

■ **Mercredi 17 juin 2015**

➤ Abdelatif AMMAR Conseiller Municipal délégué aux initiatives citoyennes

■ **Jeudi 18 juin 2015**

➤ Anne-Marie CHOISNE Conseillère Municipale à la restauration collective
Daniel GRAS Directeur du service Production de repas

■ **Jeudi 18 juin 2015**

➤ Christiane N'KALOULOU Adjointe au Maire chargée des liens intergénérationnels
Pierre LEGUY Directeur des Solidarités et du CCAS

■ **Jeudi 18 juin 2015**

➤ Christine POUPINEAU Conseillère Communautaire déléguée au CHSCT
Patrick DENEUVY Chef du service Santé et sécurité au travail

■ **Jeudi 18 juin 2015**

➤ Claude JEAN Adjoint au Maire chargé de la vie scolaire
Isabelle CHAUVOT Directrice du service Éducation

■ **Lundi 22 juin**

➤ Jean-François SOULARD Vice-Président aux transports publics, Président
SETRAM
Jean-Paul PRINGUET Directeur de la SETRAM

■ **Mercredi 24 juin**

➤ Olivier CLOATRE Directeur de Cabinet du Maire-Président

■ **Mercredi 24 juin**

Réunion de la Commission Vie des Quartiers - Tranquillité Publique sur la Police Municipale

■ **Jeudi 25 juin**

➤ Samuel CHEVALLIER Vice-Président à l'Économie sociale et solidaire
Mission locale de l'agglomération mancelle

■ **Jeudi 3 septembre**

➤ Jean-Claude BOULARD Sénateur Maire du Mans - Président de Le Mans
Métropole

■ **Mercredi 23 septembre**

Rencontre avec les futurs agents de la Police Municipale

■ **Jeudi 24 septembre**

Réunion du Comité Prévention de la SETRAM

■ **Jeudi 24 septembre**

➤ Louis NOGUES Conseiller municipal du Mans

■ **Lundi 12 octobre**

Réunion de la Commission Vie des Quartiers - Tranquillité publique sur la Stratégie
Territoriale

■ **Mardi 3 novembre**

Rencontre avec les élus-es du groupe « Avec vous pour Le Mans »

II. Des échanges avec les Conseils des quartiers (4)

■ Mardi 5 mai 2015

Présentation des orientations de la Stratégie territoriale aux 7 Conseils des quartiers

■ Jeudi 18 juin 2015

Rencontre avec le Conseil des Quartiers Sud-est

■ Lundi 29 juin 2015

Rencontre avec le Conseil des Quartiers Cœur de ville

■ Jeudi 15 octobre 2015

Présentation de la Stratégie territoriale aux 7 Conseils des quartiers

III. Des échanges avec nos partenaires institutionnels et associatifs (26)

■ Mardi 17 mars 2015

Échange entre Nicolas LANDY et la Sauvegarde Mayenne - Sarthe.

■ Vendredi 20 mars 2015

Échange entre Nicolas LANDY et M. GOSSET, Directeur de la PJJ.

■ Vendredi 27 mars 2015

Échange avec le Conseil départemental et la Sauvegarde Sarthe - Mayenne autour de la Prévention spécialisée

■ Mercredi 1^{er} avril 2015

Échange avec M. le Directeur de Cabinet de la Préfète de la Sarthe autour de l'objectif « tranquillité publique » du Contrat de Ville en lien avec la Stratégie Territoriale.

■ Vendredi 10 avril 2015

Échange avec M. François CHAUMARD, Directeur Départemental de la Sécurité Publique.

■ Mardi 14 avril 2015

Échange avec M. Jacky CRESPIEN, Directeur Départemental des Services de l'Éducation Nationale au sujet du programme d'Éducation aux médias.

■ Lundi 27 avril 2015

Comité de suivi de la Charte pour la qualité de la vie nocturne

■ Jeudi 30 avril 2015

Échange avec les responsables du Club d'entreprise de la Zone Industrielle Sud autour de la problématique de la tranquillité publique.

■ **Mercredi 6 mai 2015**

Échange avec Mme la Préfète de la Sarthe autour de la problématique du stationnement des grands rassemblements des Gens du Voyage.

■ **Mercredi 20 mai 2015**

Réunion du groupe « Mineurs » du CLSPD par Nicolas LANDY

■ **Lundi 15 juin 2015**

Rencontre avec Mme TROCHET, Directrice du Service d'Appui et d'Aide Juridictionnel (SAAJ) du Mans.

■ **Vendredi 19 juin 2015**

Rencontre avec M. GARNIER, responsable départemental des Conciliateurs de Justice.

■ **Mardi 23 juin 2015**

Concertation avec les acteurs du monde du logement : Le Mans Habitat, Sarthe Habitat, SAMO, ICF Atlantique et Cytia.

■ **Mardi 23 juin 2015**

Concertation avec les partenaires de la Tranquillité Publique :

- Mme Leïla LOUHIBI, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité
- Confédération Nationale du Logement (CNL)
- Bureau d'Aide aux Victimes (BAVI)
- SNCF
- SOS Femmes accueil 72
- Planning familial
- Centre d'accueil et d'accompagnement des auteurs de violence (CAAAV)

■ **Lundi 29 juin 2015**

Réunion avec M. le Directeur de Cabinet de Mme la Préfète de la Sarthe autour de la problématique du stationnement des grands rassemblements des Gens du Voyage.

■ **Lundi 29 juin 2015**

Échange avec M. COQUEL, Président du Tribunal de Grande Instance autour de l'accès au droit.

■ **Vendredi 4 septembre 2015**

Échange avec le Conseil Départemental et la Sauvegarde Sarthe - Mayenne autour de la Prévention spécialisée

■ **Lundi 7 septembre 2015**

Échange avec Mme GENDRON responsable des Apprentis d'Auteuil autour de l'accueil des jeunes dans les structures de l'association.

■ **Lundi 7 septembre 2015**

Rencontre avec M. GARNIER, responsable départemental des Conciliateurs de Justice.

■ **Vendredi 11 septembre 2015**

Réunion du groupe « Mineurs » du CLSPD par Nicolas LANDY

■ **Mercredi 23 septembre 2015**

Rencontre avec Citya autour de la problématique du centre commercial des Sablons.

■ **Vendredi 2 octobre 2015**

Échange avec Mme la Préfète et son Directeur de Cabinet de la Préfète de la Sarthe autour de la Stratégie Territoriale.

■ **Jeudi 8 octobre 2015**

Échange avec les partenaires du programme d'Éducation aux médias.

■ **Jeudi 15 octobre 2015**

Échange avec M. Emmanuel MORIN, Directeur Départemental de la Sécurité Publique.

■ **Jeudi 29 octobre 2015**

Réunion du Comité restreint du CLSPD à la Préfecture.

■ **Jeudi 29 octobre 2015**

Réunion du CLSPD autour de la Stratégie Territoriale.

IV. Des échanges avec les organisations syndicales et les agents (6)

■ **Mardi 3 mars 2015**

Présentation des orientations de la Stratégie territoriale aux agents du service Tranquillité publique.

■ **Mardi 28 mars 2015**

Présentation des orientations de la Stratégie territoriale aux agents du service Jeunesse devant intégré le service Tranquillité publique (animation des lieux d'accueil du soir).

■ **Lundi 11 mai 2015**

Présentation des orientations de la Stratégie territoriale aux Gardes urbains de la Régie du Domaine public.

■ **Lundi 1^{er} juin 2015**

Comité technique préalable au CTP avec les organisations syndicales pour la création du service Prévention - Sécurité en application de la délibération du Conseil municipal du 26 février 2015.

■ **Mercredi 10 juin 2015**

Comité technique paritaire (CTP) pour la création du service Prévention - Sécurité en application de la délibération du Conseil municipal du 26 février 2015.

■ **Jeudi 15 septembre 2015**

Réunion bilan sur la mise en place de la Police Municipale et présentation de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

GLOSSAIRE

ADGESTI : Association Départementale de Gestion des Structures Intermédiaires

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ARS : Agence Régionale de Santé

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

ASVP : Agent de Surveillance de la Voie Publique

BAVI : Bureau d'Aide aux Victimes

CAAAV : Centre d'Accueil et d'Accompagnement des Auteurs de Violences

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CDAD : Conseil Départemental de l'Accès aux Droits

CEMEA : Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active

CESC : Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

CHSCT : Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CIVI : Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions

CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

DA : Direction Académique

DASEN : Direction Académique des Services de l'Education Nationale

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DDSP : Direction Départementale de la Sécurité Publique

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

FAL : Fédération des Amicales Laïques

FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

IPM : Ivresse Publique Manifeste

JCE : Jeune Chambre Economique

LDA : Ligue de Défense des Animaux

LGBT : Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres

OCAD3E : Organisme Coordonnateur pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

ORTHI : Outil de Repérage et de Traitement de l'Habitat Indigne et non décent

PDALPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

PDLHI : Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne

PEL : Projet Educatif Local

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

PLH : Programme Local de l'Habitat

PRE : Programme de Réussite Educative

SARVI : Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions

SMGV : Syndicat Mixte des Gens du Voyage

SPA : Société Protectrice des Animaux

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

STSPD : Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

TIG : Travaux d'Intérêts Généraux

UMCS : Union Mancelle des Centres Sociaux

USH : Union Sociale pour l'Habitat

ZSP : Zone de Sécurité Prioritaire